

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 OCTOBRE 2005**

*L'an deux mil cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Robert BORREL, Maire d'Annemasse*

**Présents :** M. Mmes. les Membres du Conseil Municipal en exercice

**Absents représentés :**

Monsieur BOUCHER  
Monsieur PACTHOD  
Monsieur BUTTET  
Madame EPSTEIN  
Madame LUTTIAU

**Mandataires :**

Monsieur PELISSIER  
Madame DUPANLOUP DENTI  
Monsieur MINCHELLA  
Monsieur FOING  
Monsieur DUPESSEY

**Absents excusés :**

Mademoiselle KAKPO  
Madame CERUTTI NGATCHA

**Absents :**

Monsieur STAMPONE  
Monsieur MIDY  
Monsieur LAMOISE

**Secrétaire de Séance :** Monsieur BILAVARN

**ORDRE DU JOUR**

**Décisions :**

- \* Actualisation des tarifs « Accueil Petite Enfance » au 1er octobre 2005
- \* Déclaration d'Intention d'Aliéner – Exercice du Droit de Prémption Urbain  
Propriété sise 52 avenue de la Gare d'une surface de 22 m<sup>2</sup> - Montant : 10.000 €
- \* Déclaration d'Intention d'Aliéner – Exercice du Droit de Prémption Urbain  
Propriété sise 36 rue des Echelles d'une surface de 298 m<sup>2</sup> - Montant : 45.000 €

- \* Mise à disposition au profit de la M.G.E.N 74 et de la MJC Sud de la propriété communale sise 35 avenue de Verdun
- \* Mise à disposition d'un terrain situé « Sous le Brouaz » dans l'enceinte du centre horticole au profit du GRETA LEMAN
- \* Travaux d'enfouissement des réseaux secs de la route de Bonneville – Marché de travaux avec le groupement d'entreprises AMEC SPIE / SATP (74100) : avenant n°1  
Montant initial du marché : 114.849,36 € HT  
Plus-value : 9.033,61 € HT ; Moins-value : - 2.762,96 € HT  
Nouveau montant : 121.120,01 € HT
- \* Mission d'assistance juridique confiée à la Société d'Avocats FIDAL (69) en vue de la mise en place de la procédure de Délégation de Service Public relative au Stationnement  
Contrat conclu pour un montant total de 29.700,00 € HT
- \* Interconnexion des systèmes de communications des services municipaux – Phase 2  
Marché de fourniture et de service confié à la Société FRANCE TELECOM (74)  
Lot n°1 : Mise en place d'un réseau de télécommunications des services municipaux  
Montant : 35.150,00 € HT  
Lot n°2 : Mise à niveau des équipements téléphoniques – Montant : 61.600,00 € HT
- \* Contrat de maintenance des logiciels Dotelec -gestion de documents et gestion de courriers- avec la Société ULYSOFT (74) – 1er janvier au 31 décembre 2006  
Montant : 2.911,06 € TTC
- \* Groupe Scolaire Marianne Cohn – Réhabilitation Fin Tranche 4  
Lot n°14 « Sols Souples » confié à l'entreprise FRAMINET (01)  
– Montant : 25.001,60 € HT
- \* Régie du Stationnement Place de la Libération – décision institutive – modification du montant maximum de l'encaisse : montant fixé à 9.000 € au lieu de 6.000 €
- \* Renouvellement urbain de la Z.U.S du Perrier et définition du programme (analyse urbaine du site, définition d'un scénario aboutissant à une amélioration de la mixité sociale et élaboration des plans d'aménagement) – Mission confiée au groupement :  
- SAUNIER Architecture et Urbanisme (42) (mandataire)  
- PARADOXE et Architecture (69)  
- ACADIE (75)  
Montant global de la mission : 57.586,00 € HT
- \* Aménagement du Secteur LEO FERRE – Maîtrise d'oeuvre – Avenant n°1 passé avec le Cabinet UGUET pour rendre définitif le forfait de rémunération  
Total Aménagement : 39.371,27 € HT  
Total Assainissement : 23.998,30 € HT

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 1 | Service Prévention, Veille éducative et Médiation : renouvellement des contrats de travail des médiateurs de nuit et du chargé de mission
- 2 | Modification du tableau de répartition des indemnités des élus

## **URBANISME ET TRAVAUX**

- 3 | Acquisition foncière au 4 rue du Môle
- 4 | Autorisation de déposer une demande de permis de démolir pour une propriété sise 25, route des Vallées
- 5 | Autorisation d'ester en justice – enseigne en infraction
- 6 | Maison des Sports :

- Acquisition d'un terrain rue de Malbrande
- Attribution des lots n°43 Serrurerie et n°44 Occultations

- 7 | Renouvellement du mobilier urbain d'information – lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation et la maintenance de mobilier
- 8 | Aménagement du parking du Centre Technique Municipal – lancement d'une consultation par procédure adaptée
- 9 | Aménagement du Secteur Léo Ferré :
  - attribution du lot n°2c – Aires de jeux
  - approbation d'un avenant au lot n°2a – Aménagement de surface
- 10 | Travaux de rénovation des installations d'éclairage public : quartier du Livron et avenue Général De Gaulle – approbation d'un avenant
- 11 | Marché de maîtrise d'oeuvre – introduction d'une nouvelle clause de pénalité en cas de paiement d'intérêts moratoires
- 12 | Etoile Annemasse / Genève : Marché Etude d'intermodalité – modification de la répartition des honoraires – Avenant n°2

### **FINANCES**

- 13 | 32ème tranche des fonds genevois – participation budgétaire à verser au SIVRAA
- 14 | Garantie d'emprunt à la SA HLM HALPADES pour la construction de 30 logements Avenue de Verdun à Annemasse

### **AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

- 15 | Versement d'une subvention aux structures partenaires des Bons Vacances
- 16 | Convention Ville / 2C2A concernant les ateliers périscolaires organisés par l'Ecole des Beaux-Arts
- 17 | Renouvellement de la convention Ville / Sou des Ecoles

### **AFFAIRES SOCIALES**

- 18 | Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Espace Handicap

### **VIE PUBLIQUE**

- 19 | Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Chasseurs Alpains pour la réfection du monument érigé à la mémoire des chasseurs morts au combat

-----

**Monsieur le Maire ouvre la séance.**

#### **Informations sur le CEVA :**

**Monsieur le Maire :** "Le journal d'hier vous a appris qu'une délégation de parlementaires haut-savoyards et de représentants de la 2C2A (Messieurs Birraux, Francina, et pour le compte de la 2C2A, Messieurs Duret et Patrick Antoine) était allée au cabinet du Ministre Dominique Perben. Je n'avais personnellement pas pu me libérer pour des raisons d'annonce très tardive. Ces collègues sont revenus assez contents avec le sentiment que l'aspect technique était réglé, à savoir que le ministère accepterait l'hypothèse d'une tranchée couverte sur la partie française. Mais, évidemment, comme vous l'avez aussi vu dans la presse, les 35 % que

le ministère compte apporter en participation de l'Etat s'applique sur l'hypothèse la plus basse, c'est-à-dire sur l'hypothèse en aérien à 43 millions d'euros, ce qui fait 15,1 M€ considérés par le ministère comme étant un apport forfaitaire. Charge donc aux autres partenaires de trouver les financements. Alors, telle qu'elle est, cette annonce ne peut pas être considérée comme la fin de l'histoire : il reste le financement à trouver -ce qui n'est pas le plus simple. Mais nous avons au moins franchi une étape car il était à redouter, après les dernières réunions techniques, que la position ministérielle se bloque sur la notion de l'itinéraire en surface. Sur ce plan-là, au moins c'est gagné."

**Mademoiselle Berthier** : "Je suis favorable au projet, tant mieux si nous avons franchi une étape. Mais ce n'est pas très satisfaisant de voir que effectivement on dit « oui » au souterrain et puis "demerden sie sich", « vous le financez ». J'ai bien compris qu'il fallait que la Région prenne ses responsabilités. Je pense que Monsieur Vioud en a bien conscience. Depuis plusieurs réunions d'ailleurs, nous disons que la Région prendra ses responsabilités pour financer le CEVA. Par rapport au Conseil Général, on ne sait pas trop... Et la 2C2A ? Elle évalue sa participation à peu près à quelle hauteur ? Comment ça va se passer ?"

**Monsieur le Maire** : "C'est impossible de répondre à cette dernière question. Les devis se montent à 43 millions d'euros pour un tracé à deux voies en aérien et à 88 millions d'euros pour ce qu'on appelle la tranchée courte, c'est-à-dire une voie souterraine qui se greffe sur la voie souterraine suisse : elle passe sous le Foron, remonte, sous les passages à niveau du pont noir à la limite d'Ambilly et de Gaillard et de la rue de l'Helvétie, ensuite remonte, et pour des raisons techniques de pente, les techniciens disent ne pas pouvoir faire en sorte qu'elle soit enterrée sous le passage à niveau de la rue des Négociants qui s'appelle, vous le savez, rue des Négociants d'un côté et rue du Jura de l'autre -enfin celle qui mène vers l'Hôpital. Donc là, il y a un travail d'urbanisme à faire pour, soit remonter la voie un peu plus et faire passer la route dessous, soit, au contraire, laisser la voie un peu plus longtemps sous terre, c'est-à-dire essayer de trouver la pente, pour remonter jusqu'à la gare et faire passer la voie routière dessus par un saute-moutons. Pour le moment, ce point-là n'est pas élucidé, il faudra le faire dans les prochains mois et cela nous donnera le devis total -les 88 millions étant pour le moment une somme approchée. Alors, à partir de là, peut-on financer 88 millions quand on n'arrive pas à financer 43 millions ? Moi, je suis comme vous, je regrette ce que vous venez d'appeler en allemand le "demerden sie sich", mais je trouve que c'est hélas trop fréquent que les ministères aujourd'hui répondent ainsi parce qu'ils sont impécunieux -on voit bien le nombre de charges qu'ils nous passent."

Aujourd'hui, il est vrai que je mets tous mes espoirs dans la Région -Monsieur Vioud le sait bien. Je pense que si la Région ne se place pas fermement en chef de file dans cette opération, elle ne se fera pas. J'ai confiance dans son Président et les équipes qui la composent, et j'espère que la Région pourra apporter une somme supérieure à celle de l'Etat.

Mais même si vous additionnez ces deux sommes, vous n'êtes pas au bout. Le problème est le suivant : pouvons-nous essayer de mobiliser des crédits particuliers du type crédits européens, par exemple ? C'est au fond l'espoir que nous avons aujourd'hui.

Quant au Département, dans une première déclaration, le Président du Département a dit « nous ne financerons pas », mais c'était sans doute, je pense, pour ne pas s'engager trop fort. Je rappelle que quand il était question du métro léger -mal nommé, enfin de ce TCSP dont on parlait il y a quelques années, l'engagement du Département était chiffré à l'époque à 92 millions de francs suisses, c'est-à-dire 300 millions de francs français à l'époque et 60 millions d'euros aujourd'hui. Or, je ne pense pas que le Département ressortira de sa poche 60 millions d'euros parce qu'il est clair qu'aujourd'hui les conditions ont changé : les départements ont eux aussi hérité de charges nouvelles en terme routier, en terme de solidarité ; leurs budgets sont difficiles et nous avons bien conscience que nous ne pouvons pas leur demander ce que nous leur demandions plus facilement il y a 10 ans en arrière. Il est, en tout cas, possible de compter sur quelque chose.

En ce qui concerne la 2C2A, je vous ai dit que je ne pouvais pas répondre : même si je la préside, il faudrait au moins que nous ayons un devis pour pouvoir en discuter. La seule chose que je peux vous dire, c'est que mes collègues, d'une façon unanime, ont dit qu'ils apporteraient de l'argent en investissement si la voie ferrée était souterraine, et qu'ils n'en apporteraient pas si la voie ferrée était aérienne. Je crois que c'est tout-à-fait clair et c'est donc sur cette base-là que nous pouvons maintenant discuter. Si la voie est souterraine, nous allons avoir à mettre la main à la poche et je crois que nous le ferons."

**Monsieur Vioud** : "Puisque j'ai été interpellé pour le Conseil Régional, je crois que les choses ont toujours été très claires de la part de l'exécutif et du Conseil Régional puisque le Président Monsieur Queyranne, au mois de juillet dernier, avait déclaré en préfecture de la Haute-Savoie que la Région soutenait le projet en deux fois deux voies enterrées et qu'elle jouerait pleinement son rôle. Dès que j'ai appris, hier, la position du gouvernement, je lui ai fait savoir par voie de note -puisque'il est en déplacement officiel en Inde- que je lui demandais de prendre l'initiative d'un tour de table des payeurs avec l'Etat, le Département et naturellement, la Région et la 2C2A."

*Je crois que nous pouvons considérer que les dossiers de métropolisation peuvent être des dossiers pouvant intervenir dans le cadre de financements européens, et c'est à ce titre que le Président recevra, le 8 décembre, les nouveaux présidents des départements des transports, de l'aménagement du territoire et des affaires extérieures de la République et Canton de Genève. Donc j'imagine que le Président, conformément à ses engagements, fera ce tour de table très rapidement et que nous pourrons, à l'initiative de la Région et en relation avec les collectivités territoriales et l'Etat, présenter un plan de financement correct et à la hauteur de nos demandes.*

*Et j'aimerais aussi préciser un point : j'ai lu dans la presse qu'un certain nombre de personnalités locales disaient "ne nous précipitons pas pour boucler ce tour de table ... les suisses ne sont pas clairs non plus". J'ai eu ce matin, dans le cadre d'une réunion à Genève, une discussion avec un conseiller de Monsieur Moritz Leuenberger, Ministre des transports suisses, qui m'a affirmé que la part genevoise a été votée par le Grand Conseil -ancienne majorité- donc elle a été acquise pour la part bernoise ; la part fédérale a été arrêtée dans le cadre d'une négociation que les autorités cantonales genevoises, bâloises et tessinoises ont eu l'habileté de négocier ensemble dans le cadre du développement des transports interurbains de façon à ce que cette opération ne figure pas comme étant une opération strictement genevoise ou strictement isolée ; et le conseiller de Monsieur Moritz Leuenberger m'a précisé ce matin que ces financements étaient acquis et n'avaient pas donné lieu à la relecture budgétaire que le parlement fédéral avait souhaité et qu'il ne manquait aujourd'hui plus que le vote qui est à l'ordre du jour de la session de décembre pour qu'ils soient actés, qu'il y ait un vote définitif sur la participation de la confédération helvétique dans le dossier CEVA qui est à la hauteur de ce qui avait été demandé et espéré ; donc, le bouclage financier du côté suisse est lui acquis."*

**Monsieur le Maire :** *"Du côté français, nous allons bien être obligés de suivre puisque je rappelle que le premier coup de pioche est donné côté suisse, que les gares ont été commandées et dessinées par l'architecte, Monsieur Jean NOUVEL et que les suisses n'ont pas l'intention de remettre en cause leur parcours souterrain. Il est clair qu'ils ont pris des engagements avec leur population et ils ne vont pas, à la demande de la France, remonter le projet au niveau de terre à travers Chêne-Bourg -enfin dans la partie basse de leur agglomération, partie sud. Donc il faudra bien que nous nous accordions avec eux au plan technique.*

*J'annonce ce chiffre de 88 millions parce qu'il a été annoncé par les services de la DRE, mais considérez-le comme encore comme une valeur approchée. Les travaux dans Ambilly, je le dis, ne sont pas chiffrés et il y aura sans doute un certain nombre de navettes entre les financiers et les techniciens. Mais je pense, comme vient de le dire Monsieur Vioud, qu'il faut se dépêcher parce qu'aujourd'hui nous sommes dans le bleu en ce qui concerne ce financement ; la perspective donnée par l'Etat encore hier, est de dire « trouvez une grosse somme d'argent », or aujourd'hui, il faut réunir les gens autour d'une table pour savoir si cette grosse somme d'argent a des chances ou pas d'être trouvée, et il y aura sans doute plusieurs réunions -il en faudra beaucoup pour y parvenir. Mais, comme le mouvement est irréversible, nous ne pouvons décemment pas envisager de ne pas continuer ce que les suisses ont déjà engagé. Nous irons au bout. Je crois qu'aujourd'hui il n'y a même plus de question à se poser.*

*Alors vous avez peut-être entendu, les uns ou les autres, parler de l'hypothèse de faire la voie enterrée jusqu'en gare : cela éviterait tout problème de discussion sur les pentes. Ça n'est malheureusement pas possible, parce que je rappelle que le CEVA n'est pas un tramway domicile-travail enterré : c'est un maillon d'un réseau régional. L'intention des CFF et de la SNCF c'est de faire rouler des trains qui iront, par exemple, de Lausanne à Annecy ou de Lausanne à Thonon. Ces trains-là roulent sur des voies qui, en gare d'Annemasse, sont des voies à écartement ferroviaire normal d'une part, et sont des voies, d'autre part, qui sont au niveau du sol, donc il faut bien que les trains qui arrivent de Genève soient aussi au niveau du sol en gare d'Annemasse ; il n'est donc pas possible d'imaginer que l'on puisse le gérer en gare d'Annemasse par une gare souterraine. Il est très important de se rappeler que c'est le maillon d'un réseau régional, ce n'est pas simplement une espèce d'appareil intra-urbain, c'est quelque chose qui est beaucoup plus lourd et qui sollicite, et cela répond un peu à la question de Mademoiselle Berthier sur la participation du Conseil Général, toute la Haute-Savoie, la Haute-Savoie du nord et même Annecy. Tout cela n'est pas un secret aujourd'hui de dire que les annéciens se plaignent de la lenteur de leur raccordement à Paris et qu'ils envisagent d'aller prendre le train à Satolas, ils le font déjà, à Bellegarde, à Saint-Julien ou à Annemasse en fonction du nombre de trains et des capacités qui leur seraient données de partir pour Paris rapidement. Donc, nous n'avons pas l'intention de rivaliser avec Satolas cela va de soi, mais Satolas par rapport à Annecy c'est quand même une assez longue distance en voiture, Saint-Julien est plus près, cela peut intéresser les gens d'Annecy et du même coup l'ensemble des autorités départementales."*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dupessey.**

**Monsieur DUPESSEY :** *"Je crois qu'il est très important de dire que le coup est parti. C'est cela la nouvelle importante d'aujourd'hui : le projet CEVA n'est pas remis en cause. C'est une étape essentielle. Monsieur Vioud y a fait allusion mais je voudrais insister sur ce point. Il s'agit bien d'un maillon régional. Il sera une véritable colonne vertébrale au sein d'une grande métropole,*

qui est la métropole franco-genevoise. Sur la proposition actuelle de l'Etat français, je crois que l'Etat sera forcément réinterpellé dans le cadre du contrat de métropolisation et que l'Etat Suisse sera lui aussi réinterpellé, y compris pour la partie française dans le cadre du projet d'agglomération (qui sont deux mêmes projets d'ailleurs, deux éléments qui sont en court de construction). Il faut savoir que sur la partie française de contrat de métropolisation, le projet qui doit être retenu et être présenté et sur lequel devrait être validé un certain nombre de grandes réalisations, doit être fait pour fin 2006. Dans ce document il y aura le CEVA et bien évidemment nous interpellons, début 2007, l'Etat français et l'Etat suisse sur cette base-là. Je pense qu'il y aura à nouveau une réponse à attendre de la part de l'Etat. Le tour de table est loin d'être clos, y compris pour l'Etat français."

**Monsieur le Maire :** "Oui ! Je crois que cette remarque est tout-à-fait fondamentale.

Les perspectives ont changé suite à l'accord donné par les deux gouvernements de Suisse et de France à ce projet d'agglomération franco-genevoise, appelée par la France "aire métropolitaine". Dans les deux cas c'est la même chose, c'est-à-dire comment une capitale, en l'occurrence une capitale étrangère admise par la DATAR comme étant un outil du développement français, un lieu du développement français, peut-il bénéficier du maximum de chance de son développement.

Alors, il y a des biens immatériels comme la culture ou l'éducation, mais il y a aussi des relations, des liens infiniment matérialisés, comme par exemple les trains ou les routes et dans les projets qui seront retenus pour irriguer la zone franco-genevoise, bien qu'aujourd'hui les routes et les autoroutes sont correctes, il manque encore quelques raccords intéressants, et les trains sont très très en retard. Vous savez tous que Genève est un cul de sac. Nous pourrions très bien imaginer des trains qui iraient de Lyon à Lausanne, mais ça n'existe pas, les trains vont de Lyon à Genève ou de Lausanne à Genève. Genève est toujours le terminus et a sans doute grand intérêt à ce que sa gare ne le soit plus. Et c'est une véritable transformation.

Quant à nous qui sommes une gare de passage sur un itinéraire qui se termine en cul de sac : qu'on aille dans la vallée de l'Arve ou du côté d'Evian, 40 km plus loin le train s'arrête parce qu'il bute contre l'absence de ligne. Nous avons sans aucun doute intérêt à nous positionner comme une gare d'éclatement à partir de Genève de tout ce qui va aller vers la Haute-Savoie. Donc, c'est véritablement essentiel. C'est le sens même des deux contrats, et si on ne nous subventionnait pas dans le cadre de ces deux contrats ça n'aurait vraiment pas été la peine de les approuver.

Mais je rappelle que côté français -pour ne parler que de nous- nous sommes un des quinze contrats de France. Il n'y en a pas beaucoup, il n'y a pas eu de contrats dans toutes les grandes villes ou dans tous les chefs-lieux de département, loin de là, et c'est véritablement une reconnaissance indispensable pour Rhône-Alpes.

Je pense que l'usage de Genève était insuffisant pour la Suisse puisque vous savez que dans les grands itinéraires de développement de l'Europe, il y a ce qu'on appelle la « banane bleue » c'est-à-dire le grand axe de la vallée du Rhin qui va en gros de Rotherdam à Milan et à Rome et qui passe à l'est de notre territoire, et puis il y a le couloir Saône/Rhône en direction de Marseille qui lui passe à l'ouest, et nous sommes effectivement dans un territoire peu desservi.

Voilà le début d'une reconnaissance de cette desserte, qui passe par le CEVA.

Il n'est pas simplement 12 km de voirie interne à une agglomération, c'est tout autre chose."

**Monsieur Vioud :** "C'est aussi la reconnaissance de la capacité à contenir de nouveaux trains de la gare d'Annemasse, qui elle, bénéficie d'espace -contrairement à la gare de Cornavin- et je crois que les autorités fédérales, les chemins de fer fédéraux comme les autorités cantonales y ont reconnu une nécessité pour justement redynamiser Cornavin dans la dynamique de cette ouverture internationale et helvétique."

**Monsieur le Maire :** "Tout se tient au fond dans un bassin où on travaille maintenant d'une manière coordonnée puisque l'ARC est une coordination des différents établissements publics de coopération intercommunale et devient l'interlocuteur des différents groupes de techniciens.

Le problème de la gare d'Annemasse et des espaces que vient d'évoquer Monsieur Vioud est essentiel : la gare d'Annemasse a l'atout de ses espaces. Mais pour avoir l'atout de ses espaces disponibles pour des interconnexions de voyageurs, il faut pouvoir en éliminer quelques éléments de fret qui aujourd'hui sont là historiquement mais gênent. Il y a essentiellement deux catégories de fret qui sont encombrantes et lourdes : d'une part, les granulats destinés à la construction et d'autre part, les trains des Eaux d'Evian, pleins quand ils descendent, vides quand ils remontent (ce sont surtout les vides qui posent un problème parce qu'il faut les stocker de façon à aller ensuite les remplir pendant la nuit et les évacuer aux heures où la ligne est libre et vous avez pu voir dans les journaux, cette semaine, que le Préfet avait pris un arrêté fixant l'emplacement du désenclavement du Chablais dans la commune de Perrignier, au nord de chez nous, et que cet itinéraire qui était dans la largeur du fuseau soumis à l'enquête publique, donc acceptable, se trouve à 180 m de la voie ferrée en largeur sur une longueur d'à peu près 2 km, et que dans ce fuseau entre la voie ferrée et la route, pourra s'établir sans doute un dépôt destiné aux trains des Eaux d'Evian -que nous voulons absolument garder sur le rail parce qu'il y a bien des chances qu'il y ait une concurrence des camions et il faut l'éviter. Quant aux granulats, pour ne pas être obligé justement de faire rouler des camions sur des longueurs excessives, il faut qu'ils soient déposés en plusieurs points et il y a aussi à l'heure actuelle à

*l'étude, dans le cadre de nos projets de schéma et de plans de déplacement urbain, un certain nombre de lieux d'éclatement de la pierre, des cailloux, des granulas et qui sont à Reignier, à Viry au sud d'Annemasse. Vous savez que Saint-Julien, en pleine gare, était encombrée de cailloux, cela va disparaître. Annemasse pourrait également éviter d'avoir des granulats si nous arrivons à trouver une plate-forme au nord -qui pourrait être la gare de Saint-Cergues si j'en crois la dernière page d'un journal hebdomadaire consacré à Saint-Cergues dans laquelle le Maire de Saint-Cergues et son conseil semblent montrer leur accord avec cette perspective.*

*C'est un ensemble, c'est un tout, c'est un puzzle dont les pièces se mettent en place les unes après les autres, reste à trouver le financement du CEVA et ce n'est pas le plus simple."*

### **Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- \* Actualisation des tarifs « Accueil Petite Enfance » au 1er octobre 2005
- \* Déclaration d'Intention d'Aliéner – Exercice du Droit de Prémption Urbain  
Propriété sise 52 avenue de la Gare d'une surface de 22 m<sup>2</sup> - Montant : 10.000 €
- \* Déclaration d'Intention d'Aliéner – Exercice du Droit de Prémption Urbain  
Propriété sise 36 rue des Echelles d'une surface de 298 m<sup>2</sup> - Montant : 45.000 €
- \* Mise à disposition au profit de la M.G.E.N 74 et de la MJC Sud de la propriété communale sise 35 avenue de Verdun
- \* Mise à disposition d'un terrain situé « Sous le Brouaz » dans l'enceinte du centre horticole au profit du GRETA LEMAN
- \* Travaux d'enfouissement des réseaux secs de la route de Bonneville – Marché de travaux avec le groupement d'entreprises AMEC SPIE / SATP (74100) : avenant n°1  
Montant initial du marché : 114.849,36 € HT  
Plus-value : 9.033,61 € HT ; Moins-value : - 2.762,96 € HT  
Nouveau montant : 121.120,01 € HT
- \* Mission d'assistance juridique confiée à la Société d'Avocats FIDAL (69) en vue de la mise en place de la procédure de Délégation de Service Public relative au Stationnement  
Contrat conclu pour un montant total de 29.700,00 € HT
- \* Interconnexion des systèmes de communications des services municipaux – Phase 2  
Marché de fourniture et de service confié à la Société FRANCE TELECOM (74)  
Lot n°1 : Mise en place d'un réseau de télécommunications des services municipaux  
Montant : 35.150,00 € HT  
Lot n°2 : Mise à niveau des équipements téléphoniques – Montant : 61.600,00 € HT
- \* Contrat de maintenance des logiciels Dotelec -gestion de documents et gestion de courriers- avec la Société ULYSOFT (74) – 1er janvier au 31 décembre 2006  
Montant : 2.911,06 € TTC
- \* Groupe Scolaire Marianne Cohn – Réhabilitation Fin Tranche 4  
Lot n°14 « Sols Souples » confié à l'entreprise FRAMINET (01)  
– Montant : 25.001,60 € HT
- \* Régie du Stationnement Place de la Libération – décision institutive – modification du montant maximum de l'encaisse : montant fixé à 9.000 € au lieu de 6.000 €
- \* Renouvellement urbain de la Z.U.S du Perrier et définition du programme (analyse urbaine du site, définition d'un scénario aboutissant à une amélioration de la mixité sociale et élaboration des plans d'aménagement) – Mission confiée au groupement :
  - SAUNIER Architecture et Urbanisme (42) (mandataire)
  - PARADOXE et Architecture (69)
  - ACADIE (75)Montant global de la mission : 57.586,00 € HT
- \* Aménagement du Secteur LEO FERRE – Maîtrise d'oeuvre – Avenant n°1 passé avec le Cabinet UGUET pour rendre définitif le forfait de rémunération

Total Aménagement : 39.371,27 € HT Total Assainissement : 23.998,30 € HT

## **Communication**

\* Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2005.

**Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

## **Questions inscrites à l'ordre du jour :**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **1 | Service Prévention, Veille éducative et Médiation : renouvellement des contrats de travail des médiateurs de nuit et du chargé de mission**

**Rapporteur : Madame Lachenal**

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique,

Vu l'article 3, alinéa 5, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondant aux emplois de médiateurs de nuit et de chargé de mission – service Prévention, Veille Educative et Médiation,

Considérant l'échéance des contrats des médiateurs de nuit et du chargé de mission,

Et dans le respect de la durée de trois ans maximum renouvelable expressément,

**Monsieur le Maire :** *"Ces médiateurs de nuit ont fait leur preuve. Ils sont maintenant bien intégrés dans la population qui sait qu'ils sont là, qui les appelle, etc... Ils font un vrai travail de pacification des rues et il y en a grand besoin."*

**Monsieur Benoist :** *"Pourrait-on avoir une idée de l'efficacité de ces médiateurs ?"*

**Monsieur le Maire :** *"Vous l'avez déjà eue parce que Monsieur Boucher vous en avait donné un compte-rendu, il y a un certain nombre de mois, mais nous pouvons vous donner l'actualisation, bien sûr."*

**Monsieur Benoist :** *"Oui, mais puisque vous évoquez la pacification des rues, je n'ai pas eu le sentiment jusqu'à présent que c'était véritablement une nécessité absolue, heureusement d'ailleurs. Justement, en termes de délinquance, peut-on mesurer l'efficacité des médiateurs de nuit ? Est-ce que cela nous a fait baisser, statistiquement (j'entends, les délits, les contraventions et autres méfaits)?"*

**Monsieur le Maire :** *"D'abord, ils ne donnent aucune contravention car ce ne sont pas des policiers."*

**Monsieur Benoist :** *"Je précise : l'intervention des médiateurs de nuit a-t-elle eu pour effet de faire baisser le niveau des infractions ?"*

**Monsieur le Maire :** *"Ecoutez Monsieur Benoist, Madame Finas, Commissaire Principal de Police, me dit que ces statistiques baissent et sont en amélioration. Moi je n'en suis pas sûr, et je dois dire qu'en tout cas que ce n'est pas le ressenti des gens : je croule sous les lettres de personnes qui me font remarquer qu'il y a dans les quartiers de nombreux actes qu'il est convenu d'appeler pudiquement des incivilités, mais qui sont parfois des délits, et qui mériteraient sans aucun doute une action énergique de la Police."*

**Monsieur Boucher n'est pas là ce soir, et je le regrette car il fait l'articulation avec Monsieur Becquet : Monsieur Boucher c'est l'aspect « prévention » de notre mairie et Monsieur Becquet c'est l'aspect « répression » en liaison avec la police nationale. Je vais lui donner la parole tout de suite, il vous expliquera ce qu'il fait. Je ne veux pas le faire passer pour une méchante brute ! J'assume complètement avec lui ce**

qu'il fait -d'ailleurs il ne le fait pas sans m'en parler- et toutes les mesures de sécurité qu'il prend je les partage, je les approuve et je l'en félicite et remercie parce que je crois que nous sommes obligés aujourd'hui d'être plus sévères que nous ne l'étions il y a quelque temps ; la société continue à se dégrader.

A partir de là nous pouvons ouvrir un débat immense mais je ne l'ouvrirai pas si vous le permettez. Pourquoi la société se dégrade-t-elle ? A partir de quelles évolutions économiques, sociales, culturelles ? Nous pourrions en dire des choses pour alimenter le débat. Mais sur le fait, Monsieur Benoist, il n'y a pas de doute, ce n'est pas rassurant.

Alors, que sont les médiateurs de nuit dans cet ensemble de mesures ? D'abord permettez-moi de dire autre chose : il y a encore un certain nombre de gens qui n'ont pas compris la différence entre la commune et l'Etat, et qui pensent que c'est la commune qui est responsable de l'ordre et de la sécurité publique. Même si c'est inscrit comme cela dans un vieux code qui date de l'extrême fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en réalité, bien souvent, les maires apprennent les faits divers par le journal, comme chacun d'entre vous. Et la police travaille sous une autre autorité, moi je laisse à cette autorité, qui est préfectorale, le soin de vous dire si ces statistiques sont fiables ou pas. En tant que maire, c'est-à-dire quelqu'un qui est responsable de la prévention au niveau des personnes, je vous ai déjà dit que je ne croyais pas que le ressenti des gens va vers une amélioration des choses. En ce qui concerne la prévention, elle est multiforme, commence à l'école, dans les systèmes périscolaires de prise en charge des jeunes (le plan communal pour la jeunesse) ; elle passe par les réunions de quartier, par la mise en place d'un certain nombre de comités autour des quartiers pour créer le dialogue social. Malheureusement cela ne suffit pas. Nous avons un peu l'impression que la société se partage entre ceux qui voudraient y trouver plus de paix et puis ceux qui, ne le souhaitant pas, se gardent bien de venir dans les réunions où nous en parlons. Et c'est ceux-là que les médiateurs abordent. Les médiateurs et leur patron, Monsieur Rodriguez, sont des gens qui côtoient des citoyens que nous ne voyons pas, non pas parce que nous n'allons pas dans les quartiers mais parce que pour pouvoir y détecter un certain nombre de dysfonctionnements il faut être là, un peu comme une ombre ; ils ont cette capacité-là ; ils abordent les gens et c'est un échelon supplémentaire de la prévention de la délinquance, et cela reste de la prévention.

Est-ce que les statistiques rendent compte de l'effet de cette prévention ? Sincèrement, je ne crois pas Monsieur Benoist. Je ne peux pas vous dire que les statistiques prouvent que nous avons bien fait de les créer. Ce qui nous le prouvera, c'est le sentiment des annemassiens.

Et si Monsieur Boucher était là, il pourrait vous donner maints témoignages du fait que ces personnes sont demandées, réclamées, remerciées pour toute une série de démarches qu'ils font et qui sont rassurantes. Il est vrai que la dame angoissée, vivant seule, qui a entendu dans son escalier à travers sa porte des bruits qui l'inquiètent, et qui se demande si on est pas entrain de mettre le feu à son immeuble, est très contente de pouvoir appeler les médiateurs, qui viennent voir et qui lui disent à travers la porte : "Madame ce sont les médiateurs, vous pouvez ouvrir", qui parlent un moment avec elle et qui la rassurent en lui disant "vous savez on a fait le tour, ce n'était rien, c'était deux gamins qui continuaient de jouer au ballon à 10 heures du soir".

C'est cela le rôle des médiateurs. Il n'est pas statistiquement mesurable. Il est bien davantage mesurable par l'écho que les gens vous en donneront."

**Madame Guérinot :** "Je voulais juste préciser ce qui vient d'être dit : en fait, leur rôle est de rassurer les gens. Quand nous lisons les rapports journaliers que font les médiateurs (tous les matins nous disposons du rapport retraçant ce qui s'est passé durant leurs veilles), nous nous apercevons qu'ils ont franchement rassuré des gens, des gens qui étaient inquiets parce qu'il y avait du bruit. Des petites choses sont réglées à ce niveau, ce qui évite sans doute d'aller bien plus loin et je crois qu'il faut reconnaître que c'est très utile."

**Monsieur le Maire :** "Les personnes qui participent aux commissions sociales peuvent les rencontrer et entendre en direct leurs rapports. Tous les matins le rapport est donné aux élus et je précise aussi, et cela fera peut-être la transition avec ce que va nous dire Monsieur Becquet, qu'entre Monsieur Boucher qui a la responsabilité des médiateurs et Monsieur Becquet, il y a une transmission quotidienne, et que quand les médiateurs ont repéré quelque chose qui n'est pas du domaine de la médiation et de la prévention mais du domaine du délit cela continue quand même, nous ne nous arrêtons pas là."

**Monsieur Becquet :** "C'est justement sur les médiateurs de nuit que je voulais intervenir puisque je suis tout de même le témoin direct de leur action. Je crois qu'il ne faut plus se poser de questions. Les médiateurs de nuit sont absolument indispensables, et malheureusement, car c'est un petit peu la société qui veut ça aujourd'hui.

Et je veux quand même vous donner une preuve concrète : je travaille effectivement quotidiennement avec eux et tous les mois et demi, Monsieur Boucher et moi-même, réunissons au bureau du Contrat de Ville du Perrier, une commission sécurité avec la Sous-Préfecture, le commissariat, tous les bailleurs sociaux, d'autres personnes dont les représentants des commerçants du GIE, les médiateurs de nuit, la police municipale, etc... et à chaque fois, tous les bailleurs sociaux apportent leurs problèmes d'immeubles "moi dans mon immeuble, pour telle entrée, j'ai tel et tel problème, etc...". Les médiateurs de nuit connaissent les

problèmes, puisqu'ils vont sur place et apportent des solutions ; je suis vraiment le témoin de l'efficacité de leur action, en particulier sur les quartiers du Perrier et de Romagny.

Ce n'est effectivement pas palpable statistiquement parlant, mais sincèrement, j'apporte mon témoignage : leur travail est tout-à-fait surprenant, obligatoire et indispensable. Alors, après, vous avez la police municipale. Elle a un premier rôle de prévention : elle fait énormément de patrouilles en ville dans tous les quartiers. Là aussi cette action n'est pas tout-à-fait palpable parce qu'ils interviennent avant qu'il se passe quelque chose. Cependant, ils sont sur place, on les voit, ils ont le contact tout comme les médiateurs de nuit ont le contact la nuit, eux l'ont le jour, alors c'est un peu le prolongement j'ai envie de dire."

**Monsieur le Maire :** "Merci Monsieur Becquet. Il faut dire aussi qu'ils interviennent parfois avant vos policiers municipaux. Parfois ils sont un peu à la limite entre la prévention et la répression, et en ce qui concerne le rôle répressif, mon idéal serait qu'il n'y ait pas de policiers municipaux. Cela allégerait notre budget et ne nous donnerait pas des fonctions qui ne sont pas les nôtres, ça aussi c'est un transfert de charges."

**Mademoiselle Berthier :** "Effectivement, il faut quand même prendre nos responsabilités d'élus, on peut rêver d'un monde où il n'y aurait pas de policiers municipaux mais ce n'est pas le monde d'aujourd'hui, donc il faut se poser peut-être des questions, et là quand vous dites "moi je ne veux pas que la sécurité publique relève de la commune mais de la police du Préfet" , nous pouvons peut-être aller un peu plus loin et organiser un débat sur le sujet ?

Parce que vous savez : pour les caves, est-ce qu'il faut créer des médiateurs de cave ? Qu'est-ce qu'il faut faire ? Il y a des moments où c'est un peu étonnant quand même ce qu'on voit dans les immeubles, la manière dont ça se passe, etc... C'est de la petite délinquance, pour le moment il n'y a rien de trop grave, on va dire rien de trop grave..."

**Monsieur le Maire :** "Vous savez le débat : pourquoi pas ? Nous faisons tant de débats..."

D'abord, je voudrais vous dire que je ne refuse jamais de prendre mes responsabilités quand j'ai le pouvoir de les exercer. Je prends des responsabilités dans lesquelles je peux m'engager vis-à-vis des gens en leur disant « ça sera fait », et ensuite je montre que mes promesses ont été tenues. Et les collègues de ma majorité sont comme ça. Par contre, il n'y a rien de pire que d'avoir des pseudo responsabilités qu'on ne peut pas exercer, et moi, tous les mardis matin, à la 2C2A, où les maires sont de toutes opinions, je constate qu'ils ont tous été mis, dans la semaine, devant ces difficultés qu'ils ne peuvent pas résoudre, parce que tout à coup il y a une femme battue, qui est jetée à la rue à 2 heures du matin et puis que les structures normales, qui devraient s'en occuper et qui ne sont pas des structures municipales, ne sont pas là ou qu'il y a une bagarre au couteau et puis qu'on appelle la police mais que malheureusement le temps qu'elle arrive ... bon, je ne veux pas critiquer la police d'Etat -on m'a trop souvent prêté ce mauvais rôle alors que j'en suis un partisan et un défenseur- mais je pense qu'aujourd'hui elle n'est pas armée, outillée, elle n'a pas les moyens de pouvoir assurer véritablement ses tâches. Et il faudrait peut-être aussi que l'Etat se remette en question sur la façon d'organiser les services de police ; là aussi on ne peut agir de la même manière qu'on le faisait il y a vingt ans.

Moi, je refuse simplement les fausses responsabilités pas les vraies, Mademoiselle Berthier ; moi je les prends très volontiers les vraies. Mais quand on me dit « il faut que vous fassiez cesser la délinquance », je suis désolé mais les policiers municipaux n'ont pas le pouvoir de le faire. Ils ont quelques pouvoirs en terme de vérification des automobiles brûlant des feux rouges mais ils n'ont pas de pouvoir d'interpellation, de poursuite judiciaire, et les maires non plus. Il faut quand même le dire parce que c'est la réalité, et en face de cette réalité-là et bien, moi, je dis à des gens qui se plaignent "écoutez, je suis désolé, je ne voudrais pas fuir mes responsabilités, mais je suis obligé de vous renvoyer vers Monsieur le Préfet parce que c'est lui qui est compétent". Et j'ai envoyé effectivement à Monsieur le Préfet des lettres, des courriers des usagers qui montrent que dans leur quartier, dans leur immeuble, ils ont véritablement besoin d'être aidés et secourus. Mais, Madame vous me chicanez sur le fait de savoir si je prends ou pas des responsabilités. Oui, tout-à-fait, toutes celles qui sont dans mon pouvoir. J'ai eu la courtoisie ce soir de ne pas faire de politique alors que j'aurais pu sur les responsabilités de l'Etat. Vous avez dit tout-à-l'heure, à propos d'un ministère qui nous avait dit -je parle comme vous- que nous devons nous "démerder" nous-mêmes et bien vous l'avez dit d'un ministère dont vous êtes plus proche que moi. Mais j'évite de faire de la polémique parce que je pense qu'il y a eu d'autres époques où ce n'était pas bien plus brillant au niveau de l'Etat ; donc dans un cas comme dans l'autre, je crois que nous avons aujourd'hui la mauvaise habitude de « refiler » aux collectivités locales un certain nombre de mistigris dont elles se passeraient bien, et en particulier l'idée qu'elles doivent faire régner l'ordre et la sécurité. Encore une fois, je le répète, elles ne sont pas équipées pour ça, ni en droit, ni en fait."

**Monsieur Becquet :** "Je voulais dire, Monsieur le Maire, que j'étais absolument d'accord avec vous et simplement préciser que le travail qui est fait est vraiment fait en liaison étroite entre les médiateurs de nuit, la police municipale et la police nationale ; et je précise que moi-même je me rends une fois par mois dans le bureau de Madame Finas pour faire le point sur les problèmes de sécurité."

**Monsieur Benoist :** "Il me semble que nous sommes en pleine confusion de tous les rôles et j'ai peur

*qu'ajouter une espèce de fonction naissante de médiateurs aux fonctions qui sont celles malheureusement mal assumées actuellement, apparemment, de gardiennage de l'ordre public, c'est ajouter un peu de confusion encore au paysage. Alors, moi, je m'interroge véritablement. Je comprends Monsieur Boucher qui est un excellent leader de ce personnel, je pense, effectivement, qu' ils doivent avoir une certaine efficacité mais une efficacité que personne ne peut mesurer d'une part, et, d'autre part, qui ajoute dans le paysage institutionnel des éléments qui ne sont ni des policiers ni -on ne sait pas exactement ce qu'ils sont- alors je crois qu'à la limite, par votre plaidoirie -d'ailleurs en faveur de l'ordre public- vous me faites changer d'opinion : j'étais venu ici avec l'intention de voter pour ce renouvellement des contrats et puis finalement maintenant je crois que je vais m'abstenir parce que j'ai peur que cette institutionnalisation d'une fonction ectoplasmique ne finisse pas, un jour, par rajouter encore plus de confusion à la confusion. Je suis pour la simplification des rôles. Il y a la police d'un côté et puis les délinquants de l'autre. Et quelque part il vaut mieux, peut-être, rajouter ou incorporer à la police municipale les médiateurs. Les laisser comme ça, dans ce statut qui est un statut où il est dit qu'ils ne constatent pas les infractions, qu'ils vont aider les braves gens qui sont inquiets, moi je dis que les policiers aussi le peuvent, alors je crois que quelque part, finalement, il faut s'interroger sur le bien-fondé de cette fonction ; et puis peut-être, faire évoluer cette fonction, leur incorporation dans la police municipale. Voilà mon idée alors je vais m'abstenir sur ce..."*

**Monsieur le Maire :** "... Monsieur Benoist vous allez avoir une excellente occasion de montrer que vous n'en voulez pas. Vous pourrez soit vous abstenir, soit votez contre. Moi je me réjouis que l'on puisse distinguer ceux qui veulent faire de la prévention de ceux qui ne veulent pas. Allons-y ! Moi je veux bien que les rôles soient clairs comme vous le dites, d'un côté la police et puis de l'autre les citoyens, parfait. Mais si Monsieur Boucher n'était pas en vacances, il aurait peut-être eu un petit haut-le-coeur en vous entendant raconter ça, car c'est faire bon marché de ces mille et un organismes de prévention que nous avons mis en place dans tous les coins, autour des écoles, des MJC, des clubs, des associations, des citoyens, etc... ; ça coûte à la commune des sommes que vous voyez dans le budget, Monsieur Benoist ; elles sont considérables ; nous avons décidé -Robert BORREL et son équipe- de proposer au Conseil Municipal des engagements très forts pour aider à la sécurité de la population par la prévention. Nous l'avons fait, nous sommes fiers de l'avoir fait et c'est évidemment un corps extrêmement disparate qui va des assistants sociaux aux éducateurs spécialisés en passant par des éducateurs sportifs, par ceci et par des médiateurs, évidemment qui ne se ressemblent pas tous, c'est au contraire leur diversité qui leur permet d'être efficaces. Donc plus ils sont nombreux, plus ils sont divers et plus ils sont bons. Maintenant si vous n'en voulez pas, votre attitude est libre. Les annemassiens et ceux qui ont appelé les médiateurs de nuit sauront que Monsieur Benoist pense qu'ils ne sont pas utiles."

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Lachenal,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Benoist qui s'abstient,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants portant renouvellement des contrats suivants :

- Monsieur RODRIGUEZ Sylvain, chargé de mission :  
Contrat de travail ayant débuté le 20 janvier 2003      Terme : 19 janvier 2006  
Renouvellement pour un an, soit du 20 janvier 2006 au 19 janvier 2007 inclus.
  
- Monsieur BENATTIA Najib, médiateur de nuit :  
Contrat de travail ayant débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2001      Terme : 30 novembre 2005  
Renouvellement pour un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 30 novembre 2006 inclus.
  
- Monsieur MOH Abdelhafid, médiateur de nuit :  
Contrat de travail ayant débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2001      Terme : 30 novembre 2005  
Renouvellement pour un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 30 novembre 2006 inclus.
  
- Monsieur SEYMOUR Lucien, médiateur de nuit :  
Contrat de travail ayant débuté le 20 janvier 2003      Terme : 30 novembre 2005  
Renouvellement pour un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 30 novembre 2006 inclus.
  
- Monsieur TROLAT Hervé, médiateur de nuit :  
Contrat de travail ayant débuté le 25 février 2002      Terme : 30 novembre 2005  
Renouvellement pour un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 30 novembre 2006 inclus

## **2 | Modification du tableau de répartition des indemnités des élus**

**Rapporteur : Madame Lachenal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n° 2002.276 du 27 février 2002 et la Circulaire Ministérielle du 27 mars 2002 relative à la Démocratie de proximité fixant le régime des Indemnités des Elus Locaux,  
Considérant que les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux,  
Considérant que Madame CUNY n'est plus en mesure, à compter du 1er octobre 2005, d'assurer les fonctions de Conseillère Municipale Déléguée en raison de ses obligations professionnelles,  
Considérant que Monsieur BUTTET n'est plus en mesure, à compter du 16 octobre 2005, d'assurer les fonctions de Conseiller Municipal Délégué en raison de ses obligations professionnelles,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Lachenal,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de modifier le tableau de répartition des indemnités des élus.

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### **3 | Acquisition foncière au 4 rue du Môle**

**Rapporteur : Monsieur Vioud**

Par décision n°05.237 du 08 juillet 2005, la commune d'Annemasse a décidé d'acquérir la propriété de Monsieur Philippe RAPHOZ ayant fait l'objet d'une demande d'acquisition de bien déposée en Mairie le 02 juin 2005. Il s'agit plus précisément d'un garage cadastré section A sous le n°1635 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> situé dans le périmètre de la ZAD de l'Espace Gare créée par arrêté préfectoral le 15 septembre 1998. Le prix du bien se monte à 9.000 euros.

Or, il s'avère qu'une omission a été constatée dans la demande d'acquisition de bien. En effet, la demande était incomplète puisqu'elle ne mentionnait pas que la vente portait également sur le quatorzième indivis de la parcelle A 1639 correspondant à l'accès au bloc garages.

Il y a donc lieu d'acquérir cette partie indivise appartenant à Monsieur Philippe RAPHOZ sans augmentation du prix global d'acquisition soit 9.000 euros.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'acquérir le quatorzième indivis de la parcelle A 1639 appartenant à Monsieur Philippe RAPHOZ en sus de l'acquisition déjà en cours de la parcelle A 1635 lui appartenant moyennant le prix global de 9.000 euros fixé par décision n° 05.237 du 08 juillet 2005,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2005, compte 2115.824

### **4 | Autorisation de déposer une demande de permis de démolir pour une propriété sise 25, route des Vallées**

**Rapporteur : Monsieur Vioud**

Par décision en date du 08 juillet 2005, la commune d'Annemasse a usé de son droit de préemption pour acquérir la propriété de Monsieur GUILLOT sise 25 route des Vallées à Annemasse, cadastrée section B sous le n°2719 au prix de 20.000 euros et ce afin de parvenir aux objectifs d'aménagement définis par le

rapport de présentation de PLU d'Annemasse sous le n° 10. L'acte notarié constatant le transfert de ladite propriété dans le patrimoine communal est en cours de signature.

Après acquisition, compte tenu de l'état de délabrement du bâtiment, il est envisagé de procéder purement et simplement à sa démolition.

Vu les articles L 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatif aux permis de démolir,

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE de démolir la propriété sise 25 route des Vallées à Annemasse, cadastrée section B sous le n° 2719 dès son transfert dans le patrimoine de la commune d'Annemasse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le permis de démolir correspondant.

## **5 | Autorisation d'ester en justice – enseigne en infraction**

### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

Le 13 décembre 2004, les services de la commune d'Annemasse constataient que le gérant du commerce « Le Faillitaire » situé 33 rue du Parc à Annemasse, avait posé une enseigne sur la façade du bâtiment, sans autorisation préalable et en infraction avec l'arrêté municipal portant réglementation sur les enseignes, et ce sans tenir compte des informations données auparavant par les services municipaux.

Une procédure administrative a donc été engagée pour demander la mise en conformité de l'enseigne.

Après un procès-verbal d'infraction resté sans réaction de la part du contrevenant, un arrêté de mise en demeure a été pris pour exiger de mettre l'enseigne en conformité dans un délai de 15 jours, sous peine du règlement d'une astreinte de 85,80 €/jour. La situation demeurant inchangée, l'arrêté de mise en recouvrement de l'astreinte à compter du 22 janvier 2005 a été notifié le 03 février 2005 sans que le gérant du « Faillitaire » ne se manifeste. Le premier titre de perception d'astreinte de 2.574 euros a été émis et la mise en recouvrement de l'astreinte continuera jusqu'à ce que l'enseigne ne soit plus en infraction.

La SARL SAVAM « Le Faillitaire » étant en liquidation judiciaire et la procédure administrative n'aboutissant pas, le Code de l'Environnement autorise le Maire à engager une procédure pénale en vue d'obtenir la suppression de l'enseigne non-conforme.

**Monsieur Vioud :** *"Je dois vous avouer que c'est une procédure qui est exceptionnelle, dont le fait d'ester en justice, mais c'est une procédure de mise en conformité qui est faite, quasiment cinq fois par semaine en ville d'Annemasse. Il nous semble que voter un texte que nous ne ferions pas respecter serait un pur mépris de nous-mêmes et que deuxièmement, l'amélioration de l'environnement et l'embellissement de la ville passent aussi par le respect de cette réglementation sur les enseignes."*

**Monsieur Benoist :** *"Vous nous indiquez que cette société SAVAM qui s'appelle "le Faillitaire", le bien-nommé, est en liquidation judiciaire. Est-ce bien utile d'aller poursuivre la SAVAM ou son gérant devant le tribunal correctionnel de Thonon alors même que le mandataire liquidataire va probablement vendre le tout à l'encan."*

**Monsieur Vioud :** *"C'est le seul moyen que nous ayons pour pouvoir espérer toucher tout ou partie de cette amende et faire savoir à l'ensemble des exploitants d'enseignes commerciales à Annemasse que nous ne sommes pas dans un désert mais dans une agglomération, qui a une réglementation, et que nous ne céderons pas sur ce genre de dossier."*

**Monsieur le Maire :** *"Monsieur Benoist, j'avais apporté le dossier au cas où il y ait des questions, et vous en posez une, donc je jette un coup d'oeil dans ce dossier. Ce dernier a donné lieu à un échange de courrier avec Monsieur Claude Birraux parce que le Monsieur en question a essayé d'échapper à Monsieur Vioud et aux services municipaux en allant chez le député. Monsieur Claude Birraux, qui a l'habitude de ce genre de chose, s'est gardé d'intervenir et m'a simplement posé la question suivante : "est-ce que vous pouvez m'informer de ce dossier, parce que ce Monsieur me demande mon appui". Alors, j'avais fait à l'époque, le 15 mars 2005 pour être exact, un récapitulatif adressé à Monsieur Birraux du comportement de ce Monsieur. Je vais vous faire grâce de l'ensemble parce que Monsieur Vioud vous en a déjà dit une partie : il est venu au service du contrôle chez Monsieur Pascal Morant, aux services techniques, pour dire que des réglementations de la mairie il n'en avait rien à faire -je pèse mes mots- et qu'il installerait son enseigne"*

*comme il voudrait, quand il voudrait et que personne n'y pourra rien.*

*Alors, effectivement je crois que nous risquons de n'être qu'un simple chirographaire et de ne pas en tirer deux sous, ça c'est clair, vous avez raison, mais je crois qu'il faut aussi dire à des gens qui croient que nous sommes au far-west que nous sommes encore dans une société à peu près civilisée et qu'il y a quelques règles à respecter quand on est un citoyen raisonnable. C'est surtout un avertissement, plus que la volonté de récupérer le prix de l'affaire, de l'amende, parce que nous ne récupérerons sûrement pas grand chose..."*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE d'engager une procédure pénale devant le Tribunal de grande Instance de Thonon en vue de d'obtenir la suppression de l'enseigne illicite posée par le commerce « Le Faillitaire » situé 33 rue du Parc à Annemasse,

ACCEPTTE de charger Maître AZEMA, avocat, de défendre les intérêts de la Ville dans les instances à venir dans le cadre de la procédure pénale l'encontre de la SARL SAVAM – Le Faillitaire – 33 rue du Parc à Annemasse pour infraction aux règles de l'arrêté municipal A.S2/04-2005 du 14 octobre 2004 portant règlement municipal relatif à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes sur Annemasse,

ACCEPTTE le principe de versement d'acomptes à Maître AZEMA.

## **6 | Maison des Sports :**

### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

#### **- Acquisition d'un terrain rue de Malbrande**

En application de l'article L 421-3 du Code de l'Urbanisme, le projet de construction d'une Maison des Sports à l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue du Beulet nécessite la création d'un parking de 95 places pour en assurer son fonctionnement.

Ces places ne pouvant être implantées sur la parcelle même du gymnase, la commune doit acquérir ou réaliser ces places de stationnement dans un rayon de 200 mètres. Aussi le terrain appartenant à la 2C2A, cadastré section B sous le n°5263 d'une superficie de 3622 m<sup>2</sup> et situé en face du futur équipement public répond à ce critère. Il permet en outre de dégager 126 places dont 9 places pour personnes handicapées.

Par délibération en date du 6 juillet 2005, le Conseil Communautaire de la 2C2A a accepté de vendre à la commune d'Annemasse la parcelle B 5263 pour un montant de 548.000 euros, selon l'avis des Services Fiscaux de la Haute-Savoie.

**Madame Mayca :** *"Comment allons-nous accéder du parking jusqu'à la Maison des Sports vu l'importance du carrefour qui se situe là ?"*

**Monsieur le Maire :** *"En passant par le passage clouté, au moment où le feu du piéton est vert. Il faut apprendre cela à ses enfants aussi."*

**Madame Mayca :** *"Vous savez que souvent les parents sont amenés à aller jusqu'au gymnase, à déposer les enfants et à repartir. Cela veut dire que là vous allez avoir une circulation qui va être accrue puisque les voitures vont devoir se garer là ; les personnes vont sortir, faire le tour, rentrer dans le gymnase et retourner prendre leur voiture, donc re-circulation de la voiture."*

**Monsieur le Maire :** *"Vous savez Madame, dans les villes, pour des raisons très diverses, les enfants traversent les rues. Si vous êtes comme moi, vous voyez beaucoup de papas et de mamans qui les font traverser en dehors des clous, en courant pendant qu'il n'y a pas trop de voitures et en leur apprenant le « système débrouille ». Pour une fois que l'on peut leur apprendre le système régulier qui consiste à attendre que le petit bonhomme soit vert c'est très bien. Vous savez de quel côté viendront les enfants ? Il y en a qui viendront de l'autre côté de la rue puis il y en a qui viendront de celui-là. C'est pareil pour l'école Saint-François, qui va se servir, manifestement, de ce parking situé à proximité, cela leur évitera peut-être de se garer au tournant de la rue. Quand ils seront là, eux par contre, ils seront du bon côté. On ne peut pas toujours être du bon côté de la rue si je peux me permettre de terminer par une espèce de proverbe. Je ne vois pas ce que nous pouvons dire d'autre."*

**Monsieur Sage-Vallier :** "Je voulais juste dire à Madame Mayca que connaissant les plans, pas par coeur mais de manière assez approfondie, il y a une dépose rapide pour les cars et les voitures."

**Monsieur Vioud :** "Justement, prenant compte de ce nouvel équipement, de l'école et du parking souterrain, il y aura à la fois une garantie que les parents ne puissent pas faire n'importe quoi -quoiqu'un certain nombre de parents reste tout-à-fait inconséquent puisque je ne vous rappellerais pas que l'école Marianne Cohn, ancienne version, nous a demandé de mettre des barrières pour empêcher les enfants de traverser la rue, ce qui n'empêchait pas les parents de se garer sur la rue, de prendre les enfants et de les faire passer par-dessus la barrière ; donc on peut s'attendre à tout. Mais dans le cadre de cet équipement, il va y avoir des aménagements qui seront véritablement rédhibitoires pour les voitures et il y aura effectivement des déposes minutes bus et voitures ; les piétons seront le plus protégés possible par ces équipements puisque la vitesse des voitures sera elle aussi maîtrisée par ces équipements et par ce mobilier urbain."

**Monsieur le Maire :** "Vous savez Madame Mayca, il faut aussi penser qu'à la Maison des Sports il y a rarement des enfants d'âge maternel qui se promènent pour y venir... Ce sont des activités d'entraînement, nous pouvons penser que ces enfants, ces adolescents, savent traverser la rue, et puis encore une fois, il y aura des feux qu'il faudra respecter. Voilà, c'est tout simple"

**Madame Mayca :** "Je voulais juste le comparer un petit peu au gymnase Robert Sallaz où un parking a été fait à distance : personne ne se gare dans ce parking et tout le monde se gare aux alentours du gymnase et donc bloque aussi la circulation, c'est ce qui pourrait arriver à cet endroit. C'est pour cela que je vous en parle."

**Monsieur le Maire :** "Ecoutez-moi, je fais le pari, étant donné son emplacement, que ce parking souterrain va être utilisé. Mais, l'avenir nous départagera. Vous avez une crainte, elle n'est pas majeure, nous allons réaliser cela et nous allons voir si cela fonctionne."

**Monsieur Pélissier :** "Je pense que par un lapsus -je regrette, que ce ne soit qu'un lapsus- vous avez parlé Monsieur le Maire d'un parking souterrain à cet emplacement...."

**Monsieur le Maire :** "... de surface. Sur un parking aérien on peut toujours creuser. Si à un moment ou à un autre les élus de cette ville ont l'intention de creuser, ils creuseront. Mais disons que dans un premier temps ce n'est pas prévu. Pour le moment, il s'agit de l'acquisition du terrain. Je voudrais simplement, avant de vous faire voter, vous rappeler qu'il y a une espèce de réciprocité ; en effet, il y a quelques semaines en arrière vous avez voté la vente à la 2C2A d'un terrain sportif qui est celui de l'emprise du gymnase du Salève, et là c'était un peu donnant-donnant quand nous avons discuté avec la 2C2A ; il était convenu que ces deux transactions auraient lieu en symétrie, pas tout-à-fait pour le même prix (dans les deux cas on a suivi le service des domaines)."

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE l'acquisition auprès de la 2C2A la parcelle cadastrée section B sous le n° 5263 d'une superficie de 3622 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 548.000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,

PRECISE que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune d'Annemasse.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts au Budget 2005 compte 2115/824.

#### **- Attribution des lots n°43 Serrurerie et n°44 Occultations**

Par délibération du 22/09/2005 le Conseil Municipal a attribué les marchés à 21 entreprises pour la construction de la Maison des sports (sur un total de 23 lots).

2 lots n'ont pas été attribués pour les motifs suivants :

- Lot n°43 SERRURERIE : la commission d'appel d'offres du 21/07/2005 a déclaré ce lot infructueux et a décidé de procéder à une nouvelle consultation par marché négocié sur le fondement de l'article 35-l-1° (une seule offre avait été reçue et très élevée par rapport à l'estimation) ; un avis public d'appel à

concurrence a été lancé le 03/08/2005 (appel à candidatures) ; 5 entreprises ont fait acte de candidature ; un dossier de consultation a été envoyé à ces entreprises ; 4 entreprises ont répondu.

- Lot n°44 OCCULTATIONS : un complément d'analyse a été demandé à la maîtrise d'œuvre par la commission d'appel d'offres.

Pour ces 2 lots, la commission d'appel d'offres, réunie le 25/10/2005, a retenu les entreprises suivantes :

- Lot n°43 SERRURERIE (procédure de marché négocié) :  
Société PIERRE PERRIN SAS (74) – Montant : 344.822,95 € TTC
- Lot n°44 OCCULTATIONS (procédure d'appel d'offres ouvert) :  
Société GRIESSER France SAS (73) – Montant : 60.427,88 € TTC

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les choix de la commission d'appel d'offres pour les lots n°43 et 44,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés pour ces 2 lots.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville compte 2313 411 opération 018.

### **7 | Renouvellement du mobilier urbain d'information – lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation et la maintenance de mobilier**

#### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

Le marché de la Ville pour la fourniture et l'entretien du mobilier urbain d'information arrive à son terme le 26 mars 2006. Il convient de lancer une procédure de consultation par appel d'offres ouvert pour renouveler ce marché.

Ce marché a pour objet de mettre à disposition de la ville des surfaces d'affichages complémentaires avec un mobilier de qualité en contrepartie d'affichage publicitaire.

Le marché sera conclu pour une période de 12 ans, soit du 26 mars 2006 au 25 mars 2018.

#### Descriptif des mobiliers :

- 12 panneaux d'affichage (1 face publicitaire, 1 face ville) format ne pouvant excéder 8m<sup>2</sup>  
dont 3 mobiles (2 faces publicitaires, 1 face ville)
- 28 panneaux d'affichage (1 face publicitaire, 1 face ville) format approximatif 2m<sup>2</sup>  
dont 4 panneaux comportant le nom de la rue et l'affichage électronique de l'heure et de la température
- 4 panneaux pour affichage associatif – format approximatif 3m<sup>2</sup>
- 18 mâts porte-affiches – format approximatif 2m<sup>2</sup>
- option : 4 mats porte-affiches – format approximatif 2m<sup>2</sup>

#### Prestations techniques prévues au marché

- Fourniture, maintenance et entretien de l'ensemble des panneaux d'affichage publicitaires et associatifs
- Fourniture, maintenance et entretien des mâts porte-affiche

#### Prestations financières prévues au marché

- Le titulaire s'engage à verser à la ville d'Annemasse :
  - 1 – une redevance annuelle fixe de 500 €
  - 2 – plus le pourcentage du chiffre d'affaires et encaissé dans l'année indiqué dans l'Acte d'Engagement.La redevance annuelle fixe étant actualisable

**Monsieur le Maire :** "C'est le lancement de la consultation ; après, viendront les prestataires. La 2C2A, qui a quelques semaines d'avance sur nous, va voter en conseil communautaire la semaine prochaine le marché approuvé cette fois, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions."

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE le renouvellement du présent marché,

APPROUVE le lancement de la consultation.

**8 | Aménagement du parking du Centre Technique Municipal – lancement d'une consultation par procédure adaptée**

**Rapporteur : Monsieur Vioud**

La ville envisage de réaliser les travaux d'aménagement du parking du centre technique municipal : agrandissement de l'entrée principale ; création d'une sortie sur la rue de Monthoux ; mise en place d'un contrôle d'accès.

La consultation est lancée par procédure adaptée et se décompose en 3 lots :

- Lot n°1 – V.R.D
- Lot n°2 – Revêtement
- Lot n°3 – Contrôle d'accès

Les travaux sont prévus pour démarrage mi-janvier 2006 sur une durée globale de 4 mois.

**Monsieur le Maire :** "Vous avez tous vu le parking du CTM avenue Florissant. Il est en très mauvais état : c'est un ensemble de trous, de nids de poule et de flaques d'eau. De plus, cette rue fait maintenant partie du péricentrique ; il y aura de plus en plus de circulation, donc il est plus logique de le faire sortir sur la rue de Monthoux, de l'autre côté, qui est une rue de desserte."

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le lancement de cette opération.

La dépense est prévue au budget primitif de la Ville – compte 2315 822

**9 | Aménagement du Secteur Léo Ferré :**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

L'aménagement des espaces extérieurs du secteur Léo Ferré a fait l'objet d'une consultation par marché négocié lancée par la Ville d'Annemasse, l'Opac et Halpades constitués en groupement de commande.

Les lots n°1, 2a, 2b ont été attribués par le Conseil municipal le 21/04/2005 :

- Lot n°1 - Travaux d'assainissement : 100 % des réseaux - Maîtrise d'ouvrage OPAC et HALPADES - groupement BARBAZ /SATP - montant = 414.138,40 €HT
- Lot n°2a – Travaux d'aménagement de surface - Maîtrise d'ouvrage Ville d'Annemasse - groupement SATP/COLAS - montant = 372.893,66 €HT
- Lot n°2b – Eclairage public - Maîtrise d'ouvrage Ville d'Annemasse - AMEC SPIE - montant = 200.362,05 €HT

Les travaux sont aujourd'hui en cours de réalisation.

### **- attribution du lot n°2c – Aires de jeux**

Le lot n°2c – Aires de jeux - Maîtrise d'ouvrage Ville d'Annemasse - n'a pas été attribué en même temps : le maître d'oeuvre a souhaité prendre plus de temps pour analyser les offres et engager les négociations avec les candidats ;

Il convient aujourd'hui d'attribuer le lot n°2c. La commission d'appel d'offres réunie le 27/09/2005 a retenu l'entreprise suivante :

HUSSON INTERNATIONAL – 68 Lapoutroie

montant après négociations = 56 600 €HT

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot n°2c avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres dans les conditions présentées.

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville opération 1029 compte 2318 821

### **- approbation d'un avenant au lot n°2a – Aménagement de surface**

Il est proposé d'approuver un avenant au lot n°2a : à la demande de la Ville, pose de 2 fourreaux en janolène blanc de diamètre 90 mm sur les 3 rues adjacentes du secteur Ferré (Voltaire, Curioz, Dusonchet) pour réseau de télécommunication futur en utilisant les fouilles déjà projetées pour ces travaux (éclairage public)

Montant de l'avenant = 7.437,00 €HT

Montant initial du marché = 372.893,66 €HT

Nouveau montant du marché lot n°2a = 380.330,66 €HT Soit + 1.99 %

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant présenté pour le lot n°2a,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville opération 1029 compte 2318 821

### **10] Travaux de rénovation des installations d'éclairage public : quartier du Livron et avenue Général De Gaulle – approbation d'un avenant**

#### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

La Ville réalise les travaux de rénovation des installations d'éclairage public sur le secteur de Livron et l'avenue du Général de Gaule.

Les travaux consistent en :

- la reprise des réseaux (tranchées, fourreaux, coffrets)
- la dépose du matériel existant, installation et câblage des luminaires (fourniture exclue du présent marché : les fournitures de matériel d'éclairage public sont commandées sur le marché à bons de commande de matériel d'éclairage public de la Ville)

Description des installations :

#### Tranche Ferme

- Quartier de Livron : environ 100 points d'éclairage ;
- Avenue du Général de Gaulle : environ 40 points d'éclairage

#### Tranche conditionnelle

- rue Jean-Baptiste Charcot

#### Travaux optionnels (réalisés)

- mise en lumière de la Tour Plein Ciel (option 1)
- Quartier de Livron : plus-value 3 projecteurs en bouquet sur mât (option 2)

Les travaux ont été confiés après consultation par procédure négociée à :

AMEC SPIE – 74 Vétraz Monthoux pour un montant de :

Tranche ferme	= 319.062,04 €HT
Tranche conditionnelle	= 35.443,84 €HT
Option 1	= 40.203,71 €HT
Option 2	= 15.945,18 €HT

Il est aujourd'hui proposé des travaux complémentaires sur la tranche ferme portant sur 4 points :

- l'éclairage du parking situé devant la Tour Plein Ciel = 6.000,00 €HT
- la mise en lumière de la Tour Plein Ciel : assurer la continuité des tubes néons qui ceinturent le toit de la Tour = 2.793,00 €HT
- l'alimentation électrique du relais hertzien (antennes WIFI) = 550,00 €HT
- le renforcement de la mise en lumière des arbres à l'aide de projecteurs supplémentaires encastrés dans le sol = 3.135,66 €HT

Total avenant proposé = 12.478,66 €HT

Soit + 3.91 % d'augmentation du montant initial de la tranche ferme.

**Monsieur le Maire :** *"Nous sommes entrain de faire des travaux importants sur ce quartier de Livron -des travaux importants mais pas suffisants pour faire en sorte que ce quartier redevienne agréable et tranquille. C'est un vieux quartier de HLM qui était, à l'origine, certains d'entre vous s'en souviennent, très sommaire, très parallélépipédique, sans fioritures. Quand ils ont été refaits avec ces tuiles encastrées cela a nettement amélioré l'aspect.*

*Puis ensuite il y a eu des opérations d'amélioration des espaces publics, des cours et des caves. Il y a eu la création d'un comité de quartier, la participation de certains habitants au fleurissement, etc... Cela reste quand même un quartier dur au plan du comportement d'un certain nombre d'équipes de jeunes qui ont une particulière allergie à la lumière -on se demande bien pourquoi n'est-ce pas... quand nous avons commencé à éclairer le quartier, la première chose qu'ils ont faite a été de retourner un certain nombre de lampes pour ne pas être vus. Alors nous avons l'intention d'éclairer ce quartier d'une façon très forte.*

*Quant à la tour, qui est déjà éclairée, vous le savez, beaucoup de gens m'ont dit que c'était bien. Quelques uns m'ont dit aussi que c'est un peu dommage d'éclairer une tour qui n'est pas en très bon état.*

*Il aurait peut-être fallu commencer par la restaurer. En fait nous faisons les deux en même temps. La 2C2A vient de commander une étude à un cabinet d'urbanisme pour identifier toutes les propriétés privées dégradées. Nous avons fait le travail déjà avant, pour les propriétaires HLM et nous savons très exactement, je dirais au détail près, quel est l'état des différentes propriétés HLM. Par contre, nous n'avons pas une idée très précise de l'état de fraîcheur des propriétés privées. L'inventaire a été fait par une société, à travers l'agglomération, et plus spécialement sur Gaillard et Annemasse parce que c'est là qu'il y a des parcs sociaux importants -il n'y en a hélas pas assez dans toutes les communes parce que les maires s'y sont mis récemment mais ils s'y sont mis, il faut le dire. Il y a donc sur Gaillard et sur Annemasse de vieilles propriétés très dégradées. Tout le monde connaît Helvetia Park qui est un résidu des années 50 que la commune de Gaillard, avec l'aide de la 2C2A, rachète peu à peu pour réhabiliter les logements. Il y a aussi quelques ensembles sur Annemasse qui ne sont pas très brillants et la Tour Plein Ciel en fait partie. La tour de Gaillard n'est pas en meilleur état, la tour de la route de Genève non plus. Tout cela va faire l'objet d'un plan de rénovation à partir des crédits des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, donc le bâtiment va se rénover. Il faut dire que dans la Tour Plein Ciel de Livron il y a un certain nombre de locataires mais il y a encore pas mal de propriétaires d'origine qui n'ont peut-être pas les moyens de rénover tout ça sans crédits extérieurs et qu'il faudra un peu aider, et je crois qu'il y a des crédits d'Etat pour ça."*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à le signer.

Les dépenses seront prévues au budget de la Ville compte 2318 814.

## **11| Marché de maîtrise d'oeuvre – introduction d'une nouvelle clause de pénalité en cas de paiement d'intérêts moratoires**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

Les collectivités doivent payer leurs fournisseurs dans un délai global de paiement de 45 jours maximum (article 96 du code des marchés publics). Le non respect de ce délai global entraîne le paiement automatique d'intérêts moratoires au fournisseur par la collectivité. Ce délai inclut l'intervention de l'ordonnateur (Ville d'Annemasse), du comptable public et celle du maître d'oeuvre lorsqu'un maître d'oeuvre est chargé du suivi d'une opération de travaux :

La Ville a fixé dans ses marchés de maîtrise d'oeuvre :

- un délai maximum de 10 jours pour la vérification par les maîtres d'oeuvre des décomptes des entreprises titulaires d'un marché de travaux.
- une pénalité pour non respect de ce délai lorsque la Ville doit verser des intérêts moratoires

Il convient aujourd'hui :

- d'adapter la pénalité fixée dans nos marchés de maîtrise d'oeuvre qui s'avère inapplicable car trop lourde
- d'instaurer une pénalité dans ceux de nos marchés de maîtrise d'oeuvre qui ne prévoient aucune pénalité

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la clause suivante :

*“ En cas de paiement d'intérêts moratoires par la collectivité et de dépassement par le maître d'oeuvre du délai maximum de 10 jours pour la vérification des décomptes, le maître d'oeuvre sera assujéti, pour chaque décompte concerné, au paiement :*

- *du montant des intérêts moratoires payés par la collectivité, pour la partie imputable au maître d'oeuvre*
- *et d'une pénalité forfaitaire de 50 €*

*Le montant des pénalités versé à la collectivité est un montant net, les intérêts moratoires n'étant pas assujéti à la TVA. Pour rappel, les intérêts moratoires supportés par la collectivité sont calculés sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de 2 points.*

*En cas d'observation de l'obligation de faire figurer dans l'état qu'il transmet au maître d'ouvrage la date de la remise de paiement de l'entreprise, le maître d'oeuvre est informé que la date de départ du délai global de paiement sera la date mentionnée sur la facture de l'entreprise + 2 jours, ce qui grèvera logiquement le délai maximum de 10 jours dont dispose le maître d'oeuvre pour traiter la facture”.*

La modification de la clause ou son insertion fera l'objet d'un avenant pour chaque marché de maîtrise d'oeuvre.

## **12| Etoile Annemasse / Genève : Marché Etude d'intermodalité – modification de la répartition des honoraires – Avenant n°2**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'aménagement du quartier Etoile Annemasse Genève, la Ville d'Annemasse a conclu un marché pour la réalisation d'études d'inter modalité en vue de la définition de l'organisation du futur pôle d'échange dans ce quartier.

Le marché a été conclu pour un montant global de 178.710 €HT avec le groupement suivant :

- TRANSITEC - 69 Bron (mandataire) = 124.815 €HT
- SEMALY - 69 Lyon (co-traitant) = 11.865 € HT
- SGI - 73 Bourget du Lac (sous-traitant n°1) = 25.030 €HT
- DESTIM - 69 Vaulx-en-Velin (sous-traitant n°2) = 17.000 €HT

L'étude est décomposée en 6 missions :

- le recueil des données
- l'évaluation des déplacements futurs et des chaînes entre les différents modes de déplacement
- l'étude des mutations de la fréquentation du secteur de la gare
- l'élaboration d'un programme et de son phasage
- la répartition du projet selon les maîtres d'ouvrage concernés
- les éléments du programme d'échange nécessitant une approche particulière

Il est proposé de prendre un avenant modifiant la répartition du prix par mission entre les co-traitant et sous traitants (le total de chaque mission et le total global restant inchangés) sur les missions 5 et 6 :

Missions	Total €HT	TRANSITEC €HT	SEMALY €HT	SGI €HT	DESTIM €HT
5 - répartition du projet selon les maîtres d'ouvrage concernés	13.020,00	10.895,00	-	0,00	2.125,00
6 - éléments du programme d'échange nécessitant une approche particulière	64.585,00	51.910,00	2.125,00	1.740,00	8.810,00

La part des membres du groupement est donc modifiée comme suit :

- TRANSITEC = 137.815 €HT
- SEMALY = 11.865 €HT
- SGI = 10.020 €HT
- DESTIM = 19.010 €HT

Total inchangé = 178.710 €HT

**Monsieur Benoist** : "Pourrait-on avoir une évaluation de tous les coûts d'études qui sont générés par la réalisation "Etoile Annemasse gare" afin de faire la part entre ce qui est coûts d'études proprement supportés par l'agglomération et ce qui peut être supporté par Annemasse ? Comment ces frais vont-ils être répartis ? Quelles sont les prévisions ? Je pense qu'il faudrait peut-être faire le point. Les sommes sont quand même considérables. Ce ne sont quand même pas de petites études, il faudrait peut-être avoir une vision panoramique de l'ensemble de ces éléments."

**Monsieur Pélissier** : "Je répondrais simplement sur le fait que chaque fois que la majorité de ce conseil vote le budget, elle vote un montant d'études dont nous vous précisons le contenu et la répartition, et que nous avons dans ces opérations un poste de dépenses qui montre le montant global des études à réaliser et la répartition entre les communes d'Ambilly, de Ville-la-Grand, du côté suisse, de la Ville d'Annemasse, des crédits Interreg, etc... bref, toute la ventilation. Je ne l'ai pas ici ce soir."

**Monsieur le Maire** : "Je l'ai demandée à Monsieur Poussier qui, vous nous excusez, ne le sais pas non plus par coeur mais vous l'avez eue en mains Monsieur Benoist, et dans le détail, parce que quand vous avez voté cette étude nous vous avons précisé que la ville d'Annemasse servait de porteur par double délibération d'Ambilly et de Ville-la-Grand qui nous avaient demandé de les représenter, et du coup ce sont les services de Monsieur Poussier qui sont payeur et ordonnateur. Mais les crédits, les 178.000 €, sont répartis sur une dizaine de têtes de personnes morales et la participation de la ville d'Annemasse est très faible par rapport à cet ensemble. Nous ne pouvons pas vous le donner en détail, pardonnez-nous, la question est un peu inattendue. Mais rappelez-vous tout de même que nous ne sommes là que dans le rôle d'ensemblier."

**Mademoiselle Berthier** : "Aucune question ne peut être inattendue quand on parle des finances publiques. Je voudrais savoir si c'est un changement mineur au sein d'une étude et si c'est lié au schisme qui est intervenu, il y a à peu près un mois, dans ce projet où on a vu le maire d'une ville voisine s'élever contre une future démolition de villas ? Et puis j'en profite, puisqu'on aborde ce sujet, pour savoir si le périmètre, depuis a changé ? Est-ce que c'est toujours le même projet ou est-ce qu'il a de nouveau évolué ?"

**Monsieur le Maire** : "Ce sont d'excellentes questions. Je préfère vos questions à vos leçons de morale. Je vais essayer de vous faire un panorama détaillé, mais -excusez-moi- vous avez ouvert un gros chapitre, ça va peut-être être un petit peu long mais je vais essayer d'être complet."

*D'une part, le projet a été fait à l'initiative des trois communes, la ville d'Annemasse étant, par décision des deux autres, pilote de l'opération.*

*D'autre part, le périmètre a été déterminé à partir de la première étude par un collègue d'urbanistes, dont vous connaissez les noms (Groupe 6, etc...), et c'est donc ce périmètre qui a fait l'objet d'une analyse soumise au comité de pilotage, qui comprend les maires de Ville-la-Grand, d'Ambilly, des suisses et qui est co-présidé -parce que c'est un projet qui dérive du CRFG- par Monsieur Laurent Moutinot et par moi-même. Et c'est sur ce périmètre d'études que l'unanimité s'est faite -je dis bien l'unanimité. Les études ont donné lieu à un certain nombre d'esquisses qui vous ont été présentées ici, par Madame de Nomazy, avec les cinq éléments de périmètre qui découpent le périmètre général, appelé le coeur de l'Etoile pour la partie qui touche à la gare et à la Rotonde, et le reste s'est orienté en fonction des points cardinaux : il y a zone sud-ouest, nord-est, etc... La zone Sud-Est -celle qui comporte le boulevard Emile Zola- est entièrement sur Annemasse. Vous avez voté, il y a quelque temps, une procédure de ZAC, que vous avez confiée à la SED. Cette dernière va vous présenter prochainement un bilan prévisionnel de ZAC qui fait apparaître dans la colonne dépenses des frais d'études. Vous allez donc prendre connaissance d'autres études -que vous ne connaissez pas à ce jour, puisque les études qui figurent dans les 178.000 € sont les études préliminaires, celles qui ont donné lieu à ce montage.*

*Ensuite, il y a eu cet article dans le journal. Moi je l'ai découvert comme vous dans le journal. J'ai constaté qu'au cours d'une réunion publique à Cornières le Maire de Ville-la-Grand avait été apostrophé par des habitants de villas qui lui avaient dit : « mais nos villas sont dans le périmètre, elles vont perdre de la valeur, nous allons être obligés de partir, etc... ». A mon avis, la réponse de mon collègue n'a pas été la bonne parce qu'il leur a dit « je vous comprends, je vous ai compris, je m'oppose du même coup au projet » et j'aurai préféré -je le lui ai dit donc je peux bien vous le dire ici- qu'il leur dise « il y a dans cet élément de l'Etoile gare un facteur temps, et ce facteur temps ce n'est pas du tout quelque chose qui prévoit de vous éliminer de vos villas demain ». Quand une villa est dans un périmètre d'aménagement, que ce soit celui-là ou un autre, on dit au propriétaire « vous êtes dans un périmètre d'aménagement, le jour où vous voudrez quitter votre villa, c'est l'opération d'aménagement qui vous la rachètera et au prix du marché -les domaines ne statuent pas en-dessous du prix du marché ».*

*Autrement dit, au lieu de dire aux gens « ce projet n'est pas bon », le Maire de Ville-la-Grand -qui pour point de départ avait au moins accepté le périmètre d'études- aurait pu leur dire qu'il y avait un facteur temps. Mais nous allons y retourner, nous allons le leur redire. Parce que je crois, effectivement, qu'il ne faut ni affoler les gens, ni les spolier. Le coeur de l'Etoile -vous l'avez à l'écran- vous voyez qu'il passe des deux côtés de la voie ferrée ; des deux côtés de la Rotonde vous avez du terrain qui est annemassien, mais les pointes, les extrémités sont effectivement sur Ville-la-Grand. Nous avons eu un comité de pilotage avant-hier. Le représentant de la Suisse a dit qu'il attendait des informations parce que cette modification sur le territoire de Ville-la-Grand rend l'opération un peu moins transfrontalière qu'elle ne l'était au début. Mais enfin, il n'a pas dramatisé les choses, tout ça peut encore rester en discussion. Vous aurez très prochainement, vous ou la 2C2A -je vais vous expliquer pourquoi je dis l'un ou l'autre -à lancer une deuxième ZAC sur le coeur de l'Etoile. Madame de Nomazy envisage même d'y adjoindre la partie nord-ouest, c'est-à-dire celle qui est sur Ambilly -la commune d'Ambilly étant parfaitement d'accord avec cette opération. Il se pourrait donc qu'en plus de la ZAC sud-ouest qu'il y ait une ZAC unique qui engloberait le coeur de l'Etoile et la partie nord-ouest. Le coeur de l'Etoile c'est Annemasse plus un tout petit peu de Ville-la-Grand mais c'est une partie qui ne menace pas de villas, elle s'arrête à proximité. Sur la zone qui concerne Ambilly, il y a aussi un certain nombre de gens à déplacer mais la commune d'Ambilly en a accepté le principe. Cette opération de ZAC, ne va peut-être pas être décidée ici en mairie d'Annemasse, parce que les statuts de la 2C2A sont tels que dès lors qu'une ZAC a plus de 5 hectares, elle tombe automatiquement sous la juridiction de la 2C2A. Donc il se pourrait que ce soit la 2C2A qui soit le maître d'ouvrage de cette ZAC, la ville d'Annemasse restant le maître d'ouvrage de la ZAC sud-ouest. Cela n'a pas une grande importance : dans les deux cas il s'agit de la même opération et les conditions générales de l'exploitation seront les mêmes.*

*Sur Ville-la-Grand, que se passera-t-il sur la partie nord du coeur de l'Etoile et sur la partie nord-est ? Je vous ai dit tout à l'heure que j'aurais donné une autre réponse mais je respecte tout-à-fait le maire, sa population et son conseil municipal. Il a le droit de faire ce qu'il veut dans sa commune, je n'ai pas de leçon à lui donner, même si je pense que j'aurais dit autre chose. Donc sur ce plan-là, il faudra discuter avec les gens. Est-ce que véritablement ces villas qui vont se trouver à proximité du coeur de l'Etoile vont vouloir à terme muter ? Si elles doivent muter et bien nous aurons plutôt tendance à agrandir l'opération qu'à la diminuer. Il y aura d'ailleurs une logique parce que, rappelez-vous quand même l'objectif : la gare a été inscrite au schéma directeur de Genève comme étant la troisième gare de l'agglomération franco-genevoise. Les genevois ont l'intention de s'en servir, et je rappelle qu'à proximité de ce périmètre, il y a les terrains de MICA qui font partie des zones que le Canton de Genève envisage comme étant des zones de peuplement. Il est clair que actuellement, il y a des voiries à créer entre ces zones de peuplement, la zone de Puplinge-Thonex et le périmètre de la gare. Or, selon la forme qu'aura le périmètre de la gare, ce sera plus ou moins fait pour l'usage biface que nous avons mis dès le départ dans le projet. Je pense qu'il y aura encore à discuter de cette affaire ; les villamagniens qui habitent ces villas se sont affolés, probablement ont-ils eu tort. Pour le moment, le projet ne fait pas l'objet d'une modification dans son ensemble parce que c'est encore à*

*l'étude de la commune de Ville-la-Grand qui a été questionnée pour savoir s'il convenait de rétrécir la zone nord-est et le nord du coeur de l'Etoile. Il y aura probablement des modifications. Je souhaite simplement qu'elles ne portent pas trop sur le coeur parce que c'est là que se trouve le point essentiel et ce qui justifie que ce soit un projet transfrontalier. Je crois vous avoir à peu près tout dit. Il est vrai que lorsque l'on veut faire un réaménagement urbain de cette importance, il y a deux états d'esprit : le premier consiste à dire « nous faisons une rénovation de la ville et ce qui existait va muter en indemnisant correctement les gens ; nous allons refaire le tissu urbain » et l'autre conception -qui a peut-être été celle qui a été comprise à Ville-la-Grand- qui consiste à dire que là où il n'y a rien nous construirons pour boucher un certain nombre d'espaces.*

*Mais une rénovation urbaine ne consiste pas seulement à boucher les espaces ; pour tous les grands quartiers il y a toujours eu un moment où il a fallu discuter avec les habitants, les convaincre, leur expliquer que leur intérêt pouvait être préservé tout en changeant leurs conditions de vie. C'est cette opération pédagogique qui n'a pas encore été faite à Ville-la-Grand et qu'il convient de faire."*

**Monsieur Benoist :** *"Finalement, ce soir nous découvrons qu'il y a une sorte de principe d'incertitude dans ce projet ?"*

**Monsieur le Maire :** *"Je l'ai découvert la semaine dernière en lisant le journal, vous auriez dû lire le journal en même temps que moi, vous l'auriez su comme moi."*

**Monsieur Benoist :** *"Je prends acte de cette situation qui est quand même une situation d'une relative gravité. D'autant que le projet commence à être élaboré et on découvre que les partenaires ne sont pas aussi engagés qu'on le voudrait ou que vous le souhaiteriez. Je trouve que c'est quand même une situation qui est bien délicate."*

**Monsieur le Maire :** *"Vous êtes entrain un peu de nous peindre une tirade sur la muraille. Nous n'allons pas vous croire Monsieur Benoist ; même si vous essayez de faire peur, vous n'êtes pas si méchant que ça, vous n'allez pas faire rater l'opération à vous tout seul en criant aux loups. Le maire de Ville-la-Grand a encore à discuter avec ses habitants ; la commune d'Ambilly me paraît être bien déterminée ; autour de cette table la majorité pour cette opération ne fait pas de doute, les partenaires extérieurs la SNCF, RFF et les genevois sont engagés dans cette affaire sans aucune difficulté, donc même si l'opération subit quelques rabotages sur son quartier nord-est elle n'en mourra pas et c'est simplement dommage qu'elle n'ait pas été comprise. Maintenant, je rappelle que ce périmètre, contrairement à ce que vous semblez dire, n'a jamais fait l'objet d'une décision d'élu et n'a donc pas à faire l'objet d'une information pour rectification ; cela laisse les portes grandes ouvertes. A quel moment devient-elle officielle, impérieuse et oblige à consulter ou à informer ceux qui ont voté ? C'est lorsque vous avez voté la ZAC. Si sur la ZAC sud-ouest j'apprends quelque chose je vous le communiquerai immédiatement et je vous demanderai le cas échéant de revoter sur des modifications, mais il n'y en aura pas. Sur le reste, par chance la ville d'Annemasse maîtrise la Rotonde. La Rotonde, au gré des découpages historiques faits sur le secteur de la gare aurait pu se trouver sur Ville-la-Grand, cela serait plus embêtant. Mais aujourd'hui la Rotonde est sur Annemasse donc notre coeur de l'Etoile il est largement maîtrisé, soit par Annemasse soit par la 2C2A."*

**Monsieur Benoist :** *"De cette incertitude quand même naît aussi une inquiétude."*

**Monsieur le Maire :** *"Je ne sais pas, vous m'avez l'air pessimiste ce soir mais dites-moi ce qui vous tracasse, je pourrais vous rassurer, dites-moi, je fais faire le bon docteur Borrel ..."*

**Monsieur BENOIST :** *"C'est une observation que l'on peut faire là. Incertitude, inquiétude, mais alors dites-moi, cher Docteur Borrel, est-ce que tous les partenaires sont bien d'accord sur la finalité du projet global ? Parce que là je commence à me dire "au fait, l'économie à base d'ONG ... est-ce que tout le monde est bien d'accord sur ce schéma ? Est-ce que les buts de cette zone ont bien été définis, bien agréés ? Parce que si nous commençons à mettre en cause tout le principe de l'opération, en tout cas une partie de l'opération, parce qu'il y a des villas, etc... et parce que se sont ma foi des intérêts bien légitimes... Je pense que cela commence à partir peut-être un tout petit peu délicatement."*

**Monsieur le Maire :** *"Ecoutez, moi je m'en tiens aux actes officiels. J'ai une délibération de la commune de Ville-la-Grand dans mon tiroir signée par son maire qui dit « nous nous associons à cette opération et nous demandons à la ville d'Annemasse de la conduire pour nous ». Donc je fais ce que je dois faire avec le comité de pilotage. Puis, si à un certain moment le maire de Ville-la-Grand, qui participe aussi au comité de pilotage, me dit « je ne participe plus à l'opération », j'en prendrais acte mais pour le moment il ne l'a pas dit. Il n'était pas présent au comité de pilotage d'avant-hier, c'était son premier adjoint Monsieur Jean Bourrier et rien dans les propos de Monsieur Jean Bourrier ne laissait entendre que la commune de Ville-la-Grand ne voulait pas de l'opération. Il a simplement dit qu'il y avait des réticences des habitants des villas et que le maire avait pris une position prudente vis-à-vis de ces*

*inquiétudes. Ces personnes sont plus inquiètes qu'il ne convient. Je crois qu'il faut simplement leur parler, leur expliquer les choses. Cela n'a peut-être pas été suffisamment pédagogique et puis les gens imaginent toujours de sordides desseins derrière tout ça. On m'a dit "c'est une opération spéculative, éminemment spéculative", je crois même que ça a été écrit dans un article publié il n'y a pas très longtemps. Ce sera une opération publique conduite comme le sont toutes les autres, c'est-à-dire qu'au bout du compte il y aura une colonne recettes et une colonne dépenses et puis une participation de la collectivité publique qui sera votée par les assemblées délibérantes. Tout cela est très clair, affiché, transparent, il n'y a strictement aucun doute sur cette affaire. Aujourd'hui le problème qui se pose à Ville-la-Grand est un problème psychologique et à mon humble avis il n'a pas été traité comme il convenait qu'il soit traité : il aurait fallu parler aux gens de la durée d'une telle opération alors que nous avons peut-être laissé entendre qu'ils avaient raison trop vite."*

**Monsieur Benoist :** *"Je fais confiance à la vertu dormitive de l'opium du Docteur Borrel pour calmer en tout cas les inquiétudes des habitants de villas mais quand même sur le fond : sommes-nous bien d'accord dans cette agglomération et avec tous les partenaires sur le projet et sa finalité ? Par exemple, nous avons débattu ici de l'implantation d'une ONG comme coeur du développement économique, est-ce que tout le monde participe à cette idée ? Les genevois disent chez nous les banques, chez vous peut-être les ONG..."*

**Monsieur le Maire :** *"Il suffit que vous ne soyez pas d'accord pour que ce ne soit pas tout le monde... Il y a des assemblées et elles sont là pour prendre leurs engagements. Moi, Monsieur Benoist, je vous poseraï la question chaque fois qu'il y aura une création de ZAC. Etes-vous pour ? Etes-vous contre ? Et puis chacun s'engagera devant les annemassiens. Je vous l'ai dit l'autre jour, mais je ne vais pas recommencer mes paragraphes et répondre 17 fois de suite à la même question... Je suis convaincu que c'est aujourd'hui, après « Courrier » qui est achevé, le plus gros projet du département de la Haute-Savoie, appuyé sur un projet ferroviaire essentiel, amenant des rénovations de quartier importantes dans un secteur où il y avait beaucoup de friches de tout genre et créant des emplois. J'ai bien lu vos articles minoritaires disant que cela n'en créerait pas, mais vous avez tort. Cela va créer beaucoup d'emplois, créant du même coup des richesses et je pense que c'est normal qu'une majorité municipale, la nôtre, s'efforce de créer des richesses dans une ville. Est-ce que tout le monde est d'accord ? La question posée comme ça, comment voulez-vous que nous y répondions ? Les habitants des villas ne sont pas d'accord parce que leur problème à eux ce n'est pas à court terme de développer l'agglomération mais de garder le bien-être de leur ensemble familial. Je ne leur en veux pas, mais de temps en temps, il faut quand même que des élus, dont vous êtes Monsieur Benoist, reculent un peu la tête pour regarder les choses d'un peu plus loin et se disent qu'il faut marcher devant la foule et pas toujours derrière. Un maire, un élu, ce n'est pas toujours fait pour plaire. Moi, je prends le risque à certains moments de déplaire. Je demande à être jugé sur les résultats."*

*Aujourd'hui, à travers un comité régional franco-genevois dans lequel il y a des préfets, préfets de région, des autorités genevoises, un comité de pilotage, la SNCF, RFF et un certain nombre de grands acteurs de l'économie nationale et régionale, je n'entends pas de gens dire que ce projet est contestable. Nous allons essayer de le faire avancer et puis nous nous apercevrons que même à Ville-la-Grand on finira par comprendre. Je ne sais pas si tout le monde est d'accord. Dans tout projet de cette envergure il y a forcément des gens qui n'en sont pas très informés, ont peur pour leur situation personnelle ou s'angoissent toujours comme nous nous angoissons devant l'inconnu. C'est notre rôle de franchir ces obstacles. Et je suis heureusement entouré de toute une série de gens dans cette salle et ailleurs, de personnes qui sont des aides, et des aides fortes, pour m'aider à franchir ces obstacles dans ce superbe projet. D'ici quelque temps, vous verrez l'importance que va avoir ce projet de l'Etoile gare pour notre agglomération et vous verrez aussi que nous nous demanderons pourquoi certains ne s'y sont pas associés avec plus d'enthousiasme au lieu de nous parler de leurs inquiétudes."*

**Mademoiselle Berthier :** *"Vous parlez du facteur temps ! Qu'est-ce c'est le facteur temps ?"*

**Monsieur le Maire :** *"Le facteur temps, Mademoiselle, c'est par exemple : vous voulez créer une ZAC industrielle quelque part et vous avez une maison qui est dans le périmètre. Vous n'allez pas mettre le propriétaire de la maison à la porte, vous attendez que la chose mute d'elle-même. Il y a un moment où les gens vous disent "j'ai décidé, parce que le papa est mort, les enfants veulent vendre ...", où la situation familiale change, ou simplement l'environnement, parce qu'il arrive que dans certains cas l'environnement soit moins bon à cause de l'aménagement. C'est à ce moment qu'il convient de ne pas spolier les gens. Il faut avoir aussi un peu de déontologie quand on est responsable d'une communauté. Nous savons qu'à certains moments, par nécessité publique nous créons un léger préjudice à des gens et il faut les indemniser normalement. Contrairement à l'idée reçue, nous appliquons le droit des sols. Tout le monde dit que les mairies paient mal. Ce n'est pas vrai : les mairies paient au prix du marché et avec la sécurité en plus car nous sommes solvables et nous payons dans les délais. Une mairie est plutôt un bon acheteur, il ne faut pas s'effrayer d'être acheté par la puissance publique ; c'est exactement le même prix qu'en étant acheté par des privés par exemple. Voilà c'est ça le facteur temps. Le facteur temps c'est de dire aux habitants « nous n'allons pas du tout vous mettre dehors, vivez tranquille, élevez vos enfants, mais il y aura un moment peut-être où vous voudrez vous défaire de vos biens et à ce moment-là c'est l'opération qui vous les achètera."*

**Mademoiselle Berthier :** "Une dernière question. Imaginons donc que tout le monde s'enthousiasme. Jamais l'agglomération aura les moyens de mener le CEVA d'un côté, l'achat de ces villas de l'autre. C'est 40 villas à Ville-la-Grand, ce ne sont quand même pas des villas défavorisées."

**Monsieur le Maire :** "C'est pour cela qu'il faut faire jouer le facteur temps, Mademoiselle. Les gens n'ont aucune envie de vendre leur villa tout de suite et nous nous n'avons aucune envie de les leur acheter. Il faut quand même être clair. Une opération se réalise par pallier. La 2C2A, comme la ville d'ailleurs, fait appel aujourd'hui pour ce quartier à l'EPF. Monsieur Dupessey en est le Vice-président parce que la ville d'Annemasse a fait partie des fondateurs de l'EPF, en disant que c'était essentiel pour tout le département. Ça l'est. Il faut voir aujourd'hui tous les maires qui se précipitent à l'EPF pour avoir des prêts. Cela marche remarquablement bien et c'est le signe qu'il fallait le faire. L'EPF a réservé des sommes pour le pôle Etoile gare. Evidemment l'Etablissement Public Foncier il faut le rembourser au bout d'un temps déterminé 4 ans, 6 ans, 8 ans -cela dépend du type de contrat conclu avec lui."

Mais dans l'intervalle, l'opérateur -admettons que ce soit la SED départementale, Bouygues ou GTM- aura revendu un certain nombre de choses et il aura donc fait rentrer de l'argent dans sa caisse. Tout ne se met pas en trésorerie jusqu'à cumuler la totalité de la valeur des 40 villas. C'est progressif : au fur et à mesure nous achetons des choses et la trésorerie se réalimente par elle-même. Je crois que je parle un peu inutilement Mademoiselle Berthier, parce que quand même, avec votre expérience municipale et professionnelle, vous êtes un bon connaisseur des procédures publiques ; vous n'allez pas m'obliger à vous les expliquer comme si vous étiez une débutante, vous n'êtes pas une débutante. Je suis donc obligé de penser que vos questions sont faites un peu pour me faire parler mais je réponds volontiers."

**Monsieur Dupessey :** "Je voudrais ajouter un mot sur le rôle de l'EPF. Vous me permettez de faire un constat dans ce débat municipal pour m'étonner ou être surpris du pessimisme des représentants de l'opposition : j'entends en début de séance Monsieur Benoist s'abstenir sur quelque chose que tout le monde reconnaît comme fonctionnant bien -les médiateurs de nuit- et puis maintenant je le vois se saisir d'une difficulté certes, mais pas majeure, pour créer un sentiment d'inquiétude -c'est le mot que vous avez utilisé. Franchement, je ne sais pas pourquoi. Du moins je ne veux pas imaginer pourquoi. Moi je suis au contraire, comme Monsieur le Maire, optimiste sur ce dossier parce que c'est un grand dossier, c'est un grand projet. C'est l'avenir de notre région qui est en cause dans ce projet du pôle gare de l'Etoile et aujourd'hui même nous devrions, par rapport à ce projet, nous réjouir de l'information que nous avons donnée au départ et que nous avons partagée sur la réalisation du CEVA. Sans le CEVA ce projet aurait bien évidemment eu beaucoup de mal à démarrer et à se mettre en place. Aujourd'hui, nous sommes quasiment sûrs que le CEVA va se faire et donc que ce projet va pouvoir se réaliser selon les conditions qui ont été mises en place et c'est cela notre optimisme. J'ajouterai aussi, sur l'avis et sur le fait que cet optimisme est partagé bien au-delà de la ville d'Annemasse, ceci : il faut savoir et bien évidemment participer aux différentes réunions d'information et de concertation pour savoir que le SCOT, le schéma de cohérence territoriale, a inscrit comme projet majeur et de manière unanime des 12 communes, le projet Etoile gare. C'est un engagement qui compte parce que c'est un document sur lequel nous allons pouvoir nous appuyer. Il reste évidemment beaucoup de questions. Le contenu précis même du projet est encore à élaborer, nous connaissons les grandes lignes se rodant sur les choix d'économie, de logements, de commerces. Les objectifs sont là mais nous ne connaissons pas au mètre carré près ce qui va se faire. Il reste du temps pour le réaliser. Mais soyons optimistes, soyons force de propositions pour le réaliser. Et c'est là où intervient l'EPF. L'EPF est prêt aujourd'hui, et je parle là en tant que vice-président de cet organisme, à mettre plus de 2,5 millions d'euros de portage jusqu'en 2008 sur ce seul projet, au minimum. Et moi quand j'ai comme information le CEVA va arriver et que l'EPF est prêt à nous aider, à maîtriser le foncier, croyez bien, Monsieur Benoist, que je suis très optimiste pour le projet et pas du tout inquiet."

**Monsieur le Maire :** "Et pour être optimiste il faut aussi savoir que nous avons déjà réalisé des choses et que nous les avons réussies. C'est l'action et la réussite qui crée l'optimisme. Il y a tellement de choses qu'on nous a déjà annoncées comme impossibles et qui ont été faites. Je me souviens quand j'ai initié -j'étais Président du SIVRAA à l'époque- la construction de ce que nous appelons le pont de zone, c'est-à-dire le pont qui est au-delà d'Aspro. Il y a eu des quantités d'augures qui m'ont dit « impossible, ça ne se fera jamais et jamais vous ne pourrez acheter les maisons du quai d'Arve, les gens y sont trop attachés ». Et puis nous avons fait le quai d'Arve, acheté les maisons et relogé les gens ... nous avons fait le pont et tant d'autres choses ! C'est un entraînement au réalisme, ça se fait, donc du même coup l'optimisme va de soi."

**Monsieur Benoist :** "De l'optimisme, bien sûr qu'il en faut mais l'optimisme il faut aussi le mesurer, le modérer, faire en sorte qu'il ne soit pas béat et lui ajouter quand même une petite once de lucidité ; la lucidité fait reconnaître les difficultés quand elles existent, quand elles surviennent, et cela permet d'envisager l'avenir."

Ce que je vous posais comme question -alors que vous m'interpellez en termes vigoureux- c'est : sommes-nous bien d'accord tous, tous les acteurs de cet immense projet -parce que je crois que effectivement il est grand ? Sommes nous bien d'accord sur les objectifs, sur les finalités, les modèles qui sous-tendent les

objectifs ? Je n'en suis plus si sûr ce soir, parce que justement il y a des petites fissures dans l'accord. Je vous dis lucidité, ne me dites pas pessimisme. Alors, je vous laisse le pessimisme, je n'irai pas jusqu'à le qualifier."

**Monsieur le Maire :** "Monsieur Benoist, à l'homme lucide que vous êtes je vais donner deux raisons d'espérer supplémentaires :

*La première c'est que l'ambassade de l'agglomération auprès de ACF, organisation non gouvernementale à Paris, le 24 septembre s'est déroulée dans des bonnes conditions.*

*Cela ne veut pas dire que la décision qui sera prise le 30 novembre, par un prochain conseil d'administration sera positive, il ne faut jamais vendre la peau de l'ours. Mais disons que par rapport à des candidatures parisiennes qui ont été présentées en même temps que la nôtre, nous n'avons pas été en état d'infériorité, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons mobilisé sur ce projet la Région Rhône-Alpes dans des proportions importantes, le Département de la Haute-Savoie et la 2C2A. Toutes ces personnes ne se seraient pas lancées si elles n'avaient pas un sentiment que cela puisse réussir et être porteur. C'est une raison non seulement d'optimisme mais de lucidité raisonnée et non pas béate.*

*La deuxième est la suivante : je vous avais dit dans un précédent conseil -cela c'est un peu conforté depuis sans être encore signé bien entendu- qu'il y a un deuxième investisseur dans la zone sud-ouest qui est la société de l'hôtellerie ACCORD liée à la SNCF, et franchement, leur projet prend une manière telle que j'espère pouvoir vous dire bientôt que c'est une certitude.*

*Pour engager les crédits de cette affaire -qui ne sont pas les nôtres- il a fallu engager une réflexion d'investisseurs et la société des hôtels ACCORD n'a pas l'habitude d'investir au hasard, la SNCF non plus. Voilà des gens qui ont misé sur cette opération, déjà alors qu'elle n'est qu'à ces prémices, c'est dire qu'ils y croient.*

*La lucidité que nous essayons d'avoir dans notre équipe nous vient aussi des propos que nous tiennent d'autres gens tout aussi lucides et qui ont l'air également d'y croire."*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Les dépenses sont imputées sur le budget de la Ville compte 2031 824 opération 024.

### **FINANCES**

#### **13| 32ème tranche des fonds genevois – participation budgétaire à verser au SIVRAA**

##### **Rapporteur : Monsieur Pélissier**

Depuis la création du Fonds de Compensation Financière du Genevois, un prélèvement était opéré sur les dotations communales, au profit du Syndicat Intercommunal de Voirie Rapide de l'Agglomération Annemassienne.

Cet établissement public bénéficiait annuellement d'une dotation Fonds Genevois qui lui était versée directement par le Conseil Général. Or, depuis 1999, les communes perçoivent la totalité des fonds, y compris les parts syndicales.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE de verser au SIVRAA une dotation calculée à partir du taux de prélèvement unique d'une valeur de 1,88 % des sommes perçues par chaque commune en 2004, soit : 90 976 € (75 131 € en 2003).

La dépense sera imputée au Budget 2005 Compte 65735 / 01.

## **14| Garantie d'emprunt à la SA HLM HALPADES pour la construction de 30 logements Avenue de Verdun à Annemasse**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

Monsieur le Maire rappelle que la SA HLM HALPADES a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes un prêt locatif social (PLS) d'un montant de 3.246.658 € (soit trois millions deux cent quarante six mille six cent cinquante huit euros) consenti dans le cadre des articles L.351-1 et suivants et R.331-17 à R.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation pour financer la construction d'un programme de 30 logements situés à Annemasse « Avenue de Verdun ».

Le Conseil Municipal de la Ville d'Annemasse après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établies par la Caisse d'Epargne des Alpes, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants,

### **Article 1er**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Annemasse accorde sa garantie partielle à hauteur de 50% à la SA HLM HALPADES pour le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt et plus généralement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de soit 3.246.658 euros consenti par la Caisse d'Epargne des Alpes dans le cadre des articles L.351-1 et suivants et R.331-17 à R.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation pour financer la construction d'un programme de 30 logements situés à Annemasse « Avenue de Verdun ».

Les principales caractéristiques du prêt à contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes sont les suivantes :

- Montant : 3.246.658 €
- Garantie de la Commune : 50% soit 1.623.329 €
- Durée d'amortissement du prêt : 30 ans auquel s'ajoute une période de préfinancement de 12 mois
- Taux et indexation :
  - le taux initial sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat,
  - l'indexation en fonction de la variation du taux de rémunération servi aux titulaires des premiers livrets de Caisses d'Epargne dénommés pour l'application de la présente « taux de rémunération du Livret A »,
  - sur la base d'un taux du Livret A à 2,25%, le taux actuariel annuel du prêt est de 3,85%, soit un taux proportionnel équivalent de 3,80%.
- Versement des fonds : à la demande de l'Emprunteur, pour le montant total du prêt, pendant la période de préfinancement de 12 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes

### **Article 2**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Annemasse renonce, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne des Alpes l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers à premières réquisitions de Caisse d'Epargne des Alpes toutes les sommes dues au titre de l'emprunt qui pour un motif quelconque n'auraient pas été acquittées par SA HLM HALPADES, ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Monsieur Robert BORREL, Maire d'Annemasse, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

### **15| Versement d'une subvention aux structures partenaires des Bons Vacances**

**Rapporteur : Madame Méry-Hallier**

Par délibération en date du 13 avril 2000, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le versement d'une aide financière aux familles pour le départ en vacances de tous les enfants de la Commune.

Cette aide revêt la forme de « Bons Vacances » retirés par les familles auprès de la Ville. Ces « Bons Vacances » sont remis par les familles aux associations signataires d'une convention,

organisatrices de camps et colonies, leur montant venant en déduction du coût du séjour.

A l'issue du séjour, l'association adresse à la Ville un relevé faisant apparaître la liste des jeunes et des séjours concernés et le montant des Bons Vacances déduits.

* Cimes et Soleil (Colonies : 3 bons)	579,60 €	
* Les Petits Chamois (Colonies : 5 bons)	846,40 €	
* MJC Centre (Camp : 5 bons)	231,00 €	
* MJC Romagny (Camp : 3 bons)	115,50 €	
* MJC Sud (Camps : 31 bons)	2.025,10 €	
* Temps Jeunes (Colonies : 5 bons)	701,20 €	
* UCPA (Colonies : 3 bons)	302,40 €	
* UFCV (Colonies : 21 bons)	3.215,60 €	
* UFOVAL (Colonies : 108 bons)	17.857,20 €	
* Vacances Vivantes (Colonie : 5 bons)	806,40 €	
* VVF OKAYA (Colonie : 1 bon)	151,20 €	
<b>TOTAL</b>	<b>190 bons</b>	<b>26.831,60 €</b>

Après vérification des listings et des montants de ces bons,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Méry-Hallier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE d'allouer aux associations concernées par ce dispositif, les subventions, ci-dessus.

La dépense en résultant, soit 26 831, 60€ est prévue au BP 2005 - Compte 6574/423-1.

**16| Convention Ville / 2C2A concernant les ateliers périscolaires organisés par l'Ecole des Beaux-Arts**

**Rapporteur : Madame Méry-Hallier**

Depuis 1999, l'Ecole des Beaux arts du Genevois (E.B.A.G.) intervient dans le cadre du Plan Communal pour la Jeunesse de la Commune d'Annemasse en organisant des ateliers périscolaires de pratique d'arts plastiques dans plusieurs écoles de la Ville.

A la suite du transfert de compétences de l'E.B.A.G. à la 2C2A, il convient de signer une convention entre la 2C2A et la Commune d'Annemasse pour l'année scolaire 2005/2006 afin de déterminer les modalités de l'intervention de l'E.B.A.G. dans lesdits ateliers de la Commune d'Annemasse ainsi que le mode de calcul de la prestation.

Le Conseil Communautaire de la 2C2A, par délibération du 8 septembre 2005 a approuvé les termes de la convention ainsi que le mode de calcul de la prestation.

**Monsieur Benoist :** "Une question technique : comment avons-nous estimé le montant de la prestation qui aboutit à 25.000 € ?"

**Monsieur le Maire :** "L'EBAG, l'Ecole des Beaux Arts du Genevois, qui est maintenant intercommunale, assure sur le budget de la 2C2A toutes ses prestations "maison", c'est-à-dire que toutes les personnes qui vont à la maison de Gaillard ou à la maison d'Annemasse pour y suivre des cours font partie des clients de cet établissement d'enseignement dont le déficit est payé par la 2C2A. Alors, par contre, lorsqu'une commune demande des prestations scolaires elles les payent. C'est comme une prestation de service, si vous voulez, et nous servons des prestations scolaires à peu près à toutes les écoles de l'agglomération. Alors maintenant sur le tarif, Monsieur DUPESSEY ..."

**Monsieur Dupessey :** "C'est tout simplement le coût de revient exact, c'est-à-dire le prix de l'heure des

*enseignants, le prix du matériel. C'est un calcul qui a d'ailleurs été voté par délibération de la communauté de communes et qui est donc à votre disposition."*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Méry-Hallier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention,  
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

**17| Renouvellement de la convention Ville / Sou des Ecoles**

**Rapporteur : Madame Méry-Hallier**

Considérant les actions pour le développement des projets socioculturels en faveur des écoles publiques d'Annemasse menées depuis de nombreuses années par l'association Sou des écoles laïques d'Annemasse en partenariat avec la ville,

Considérant qu'il convient de conclure une convention avec l'association pour poursuivre le partenariat engagé, dans les mêmes conditions, et afin de définir les objectifs, les moyens mis en oeuvre et les modalités d'évaluation de l'action de l'association,

Vu le projet de convention,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Méry-Hallier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

**AFFAIRES SOCIALES**

**18| Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Espace Handicap**

**Rapporteur : Madame Guérinot**

Le 25 novembre 2005, Espace Handicap organise un concert à Château Rouge avec la participation gracieuse du Choeur Couleur Gospel, dans le but de financer le remplacement du minibus aménagé de l'association.

Ce véhicule permet aux adhérents de participer à des activités à l'extérieur, ce qui favorise leur intégration sociale et limite leur isolement.

Château Rouge a offert à l'association les frais de location de la salle, soit 800 €, mais il demeure les frais techniques, soit la somme de 2811.79 €, résultat des besoins exprimés par le Choeur Couleur Gospel. La ville a été sollicitée pour une subvention couvrant cette somme, mais après concertation avec Château Rouge, il s'avère que les besoins de l'association pourraient être légèrement revus à la baisse.

**Madame Mayca :** *"Je n'ai rien contre l'association Espace Handicap, je vous le dis tout de suite, mais étant donné que ce mini bus sert aussi bien à des gens qui résident à Annemasse que dans les autres agglomérations, que ce concert est donné pour tous les adhérents et pour toutes personnes voulant participer pour venir le voir, pourquoi est-ce que la 2C2A ne participerait pas au financement également ?"*

**Monsieur le Maire :** *"Parce que cela ne fait pas partie de ses compétences réglementaires. Par contre, ce que vous venez de dire pourrait laisser penser, et ce n'est pas faux, que les autres communes pourraient*

*participer, mais au plan communal, pas au plan intercommunal."*

**Monsieur Rigaud** : *"Le concert a lieu le 25 novembre et on nous demande de voter une subvention avant ! Est-ce que nous ne devrions pas attendre le coût réel de l'opération pour payer ?"*

**Madame Guérinot** : *"C'est quand même le coût réel parce que c'est l'estimation qui a été faite, à la fois avec les besoins de Couleur Gospel et par Château Rouge, ce n'est pas au hasard."*

**Monsieur Rigaud** : *"Moi j'attendrais quand même la fin de l'opération pour régler."*

**Monsieur le Maire** : *"Moi je vous propose, puisque nous avons dit 2.000 €, de voter les 2.000 € et s'il faut s'ajuster nous reviendrons."*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Guérinot,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à l'association Espace Handicap une subvention à hauteur de 2000 €.

La dépense est prévue au Budget 2005 : 6574/524 poste 2 670

**VIE PUBLIQUE**

**19| Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Chasseurs Alpains pour la réfection du monument érigé à la mémoire des chasseurs morts au combat**

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

Le 27ème BCA et son Amicale ont décidé de procéder à la réfection des plaques dédiées aux morts pour la France des 27ème et 67ème BCA en 1940 ainsi qu'aux résistants appartenant au 27ème durant la période 1940/1945.

Ce monument, situé au quartier Tom Morel du 27ème, a été réalisé en 1922.

Il est, depuis lors, le centre des cérémonies de mémoire pour le bataillon, son amicale et les autorités civiles et militaires de notre région, en l'honneur des morts au combat de toutes les guerres.

Les dites plaques, devenues avec le temps illisibles, doivent être remplacées pour être en conformité avec les autres plaques, ce qui sous-entend un remodelage du monument.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'Amicale des Anciens Chasseurs Alpains, destinée à la réfection du monument érigé à la mémoire des chasseurs morts au combat.

La dépense est inscrite au BS compte 6574 025.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Monsieur le Maire**

**Le Secrétaire de séance,**